

Budget primitif 2019

Document d'analyse (doc.0)

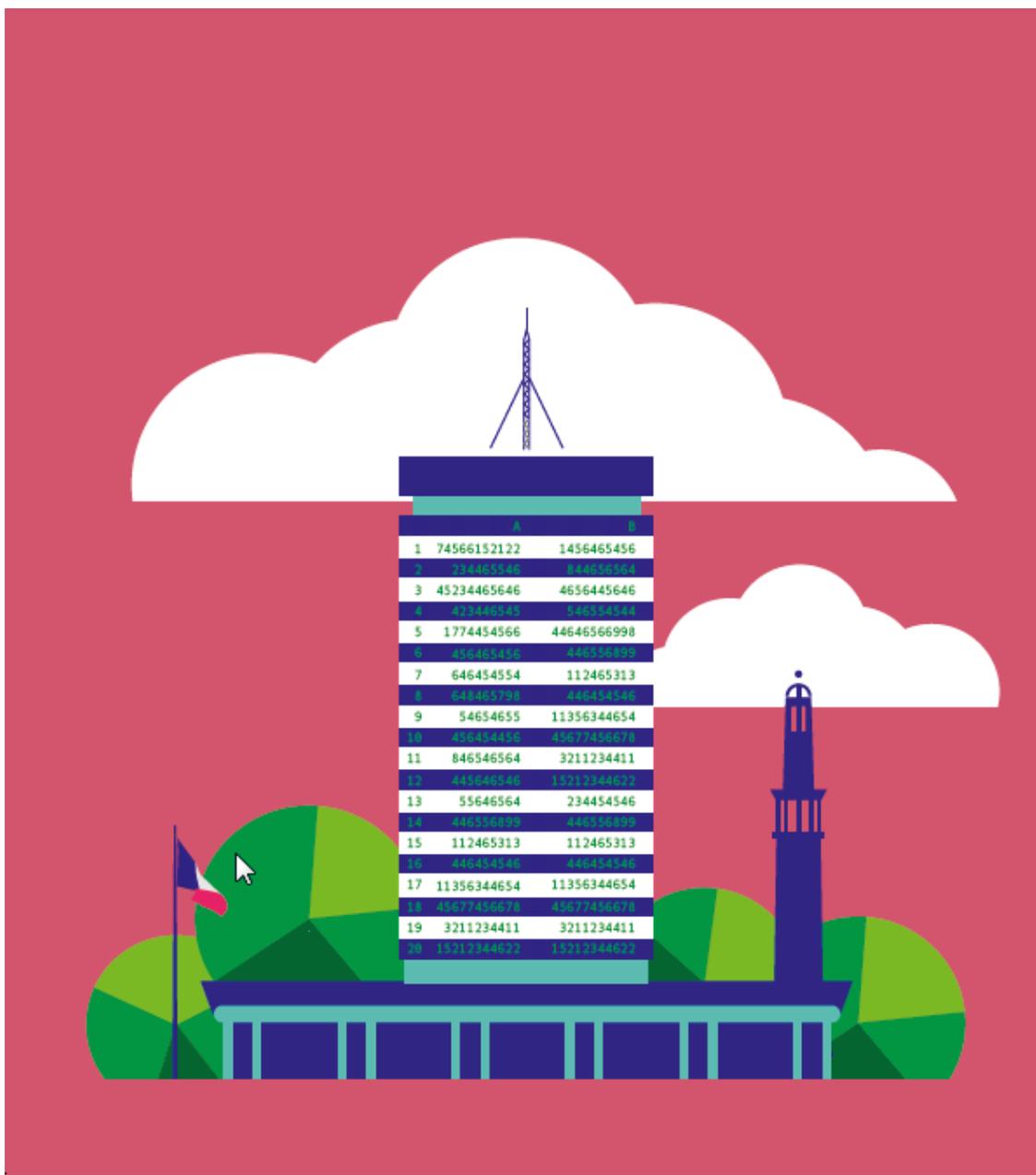


Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Note méthodologique | 8 |
| Grands équilibres | 10 |
| 1. Budget de fonctionnement | 11 |
| Recettes de gestion courante..... | 12 |
| Fiscalité | 13 |
| Compensations..... | 14 |
| Dotations de l'État..... | 15 |
| Dotations de la Métropole | 16 |
| Autres recettes de gestion courante | 17 |
| Recettes financières (hors dette), exceptionnelles et reprises sur provisions | 21 |
| Dépenses de gestion courante | 21 |
| Dépenses de personnel | 22 |
| Soutien à la vie associative et au CCAS..... | 23 |
| Charges à caractère général..... | 25 |
| Autres dépenses | 26 |
| Dépenses exceptionnelles et provisions | 26 |
| 2. Épargnes | 28 |
| Épargne de gestion courante | 29 |
| Résultat exceptionnel..... | 30 |
| Épargne de gestion..... | 30 |
| Épargne brute..... | 30 |
| Épargne nette | 31 |
| 3. Budget d'investissement | 32 |
| Recettes d'investissement..... | 33 |
| Ressources propres d'investissement | 33 |
| Emprunt..... | 34 |
| Autres ressources d'investissement..... | 34 |
| Opérations pour compte de tiers | 35 |
| Dépenses d'investissement..... | 35 |
| Travaux et études | 37 |
| Avances versées aux SEM d'Aménagement pour la réalisation des ZAC | 38 |
| Subventions d'équipements | 39 |
| Opérations pour compte de tiers | 49 |
| Autres dépenses d'investissement..... | 49 |
| Autorisations de programme et crédits de paiement (APCP) | 50 |
| Remboursement de la dette..... | 51 |
| 4. Équilibres et ressources propres | 53 |

| | |
|---|-----------|
| 5. ANNEXES | 55 |
| ANNEXE 1 : ratios réglementaires | 56 |
| Données de référence..... | 57 |
| ANNEXE 2 : budgets annexes et régie | 58 |
| Budget Annexe Self Clemenceau | 59 |
| Budget Annexe Cuisine Centrale | 59 |
| Budget Annexe Activités Économiques..... | 59 |
| Budget Annexe Locaux Culturels | 59 |
| Budget Annexe Mistral – Eaux Claires | 60 |
| Régie Lumière | 60 |
| ANNEXE 3 : Eléments relatifs à la dette | 61 |
| Structure de la dette après swaps (M€)..... | 61 |
| Classification des risques des emprunts..... | 61 |
| Profil d’extinction de la dette | 62 |
| Capacité de désendettement | 63 |
| Répartition par prêteurs..... | 64 |
| ANNEXE 4 : Détails « autres » | 65 |
| Détail « autres » recettes de gestion courantes | 65 |
| Détail « autres » produits des services, du domaine et ventes diverses..... | 65 |
| Détail « autres » charges à caractère général..... | 65 |
| ANNEXE 5 : Acronymes..... | 66 |
| ANNEXE 6 : le BP 2019 en projets | 67 |

Introduction

Le budget de l'année 2019 est la dernière année de mise en œuvre du plan de refondation des services publics locaux.

On aurait pu espérer que l'austérité financière imposée par les politiques gouvernementales sur les collectivités territoriales s'atténue et qu'enfin la gestion financière de la ville revienne à la normale. Il n'en n'est rien. En effet, le pilotage gouvernemental a changé de méthode, il est moins violent mais tout aussi efficace.

Le blocage obligatoire des dépenses de fonctionnement du budget principal à 1,27% est une remise en cause de l'autonomie financière des collectivités et comme l'inflation dépasse largement ce niveau (plus de 2%), la cure d'austérité imposée se poursuit.

Dès 2014, la majorité municipale a pris la décision difficile de ne pas utiliser le levier fiscal contrairement à la plupart des grandes villes et contrairement aux majorités qui l'ont précédée et pour une raison essentielle, la fiscalité locale est foncièrement injuste et fondée sur des réalités du marché immobilier d'il y a presque 50 ans.

Ce choix est fondamentalement un choix évitant de faire supporter l'austérité imposée à la ville aux habitants qui supportent déjà l'austérité générale qui atteint toujours plus les plus fragiles et la classe moyenne.

Le choix de revoir les tarifs des services publics a aussi pour objectif d'éviter de mettre en œuvre une politique d'austérité : La tarification sociale a été revue pour lier le coût du service aux ressources effectives des ménages. Et contrairement à certaines fausses informations, la tarification des services publics est restée dans la règle qui impose que l'utilisateur ne doit pas payer plus que le service rendu et donc il était impossible de récupérer des marges de manœuvre financières par une augmentation des tarifs des services publics.

Le Conseil municipal a pu éviter de faire payer l'austérité imposée aux contribuables grenoblois en portant l'effort sur d'importantes économies de fonctionnement pérennes et en évitant de trop baisser les subventions aux établissements publics et aux associations.

Ceci a été possible grâce aux efforts de transformation effectués par tous les services de la ville qui ont participé à la réflexion et à la mise en place des transformations nécessaires à la réalisation d'économies.

Rappelons les rigidités du budget communal :

- les frais de personnels représentent près de 60 % des dépenses de gestion et ils évoluent mécaniquement d'une année sur l'autre du fait de décisions nationales et de l'évolution des carrières des agents.
- les charges de gestion courantes (énergie, eau, assurances, télécommunications...) évoluent plus vite que l'inflation, des économies doivent donc être poursuivies.
- les subventions versées par la ville sont à un niveau beaucoup plus important que dans la moyenne des grandes villes françaises. En 2019, elles seront stabilisées à leur niveau 2018.

Le budget 2019 est donc dans la continuité politique des budgets précédents qui ont permis le redressement de la situation financière dégradée trouvée en 2014.

Il respecte les priorités politiques de la municipalité :

- une ville émancipatrice, en particulier dans l'importance qu'elle accorde à l'éducation,
- une ville durable, en particulier dans l'ambition qu'elle porte à ses espaces publics et son bâti et qui se prépare à affronter le dérèglement climatique qui on le sait est plus rapide dans les Alpes qu'ailleurs.
- une ville solidaire et citoyenne, en particulier dans l'attention qu'elle porte aux plus fragiles et à ce qui fait société.

Faire « une Ville pour tous » tournée vers l'avenir et respectueuse de son histoire et de la diversité de ses quartiers et de ses habitants, voilà l'ambition politique portée par la municipalité malgré les grandes difficul-

tés financières imposées par la politique gouvernementale. Il s'agit d'accompagner les parcours de tous les Grenoblois, des petits jusqu'aux aînés : en réaffirmant la priorité donnée à l'éducation, en renforçant son approche transversale des solidarités, en aménageant la rencontre entre les différents âges de la vie, en se mobilisant pour permettre à chacun de trouver sa place, d'acquérir son autonomie ou de la conserver. Il s'agit de considérer chaque Grenoblois comme un acteur à part entière de sa ville, dont la parole et l'engagement comptent. Tranquillité publique, budgets participatifs, nouveaux outils de la démocratie locale, sports, cultures... trouvent leur place dans le budget 2019.

Une politique publique qui contribue à l'intérêt général, c'est un projet qui est bon pour le présent et qui prépare le futur. Face aux défis du climat, la Ville agit pour réussir en organisant et accompagnant la transition au plus près des besoins des habitants. Depuis longtemps, la ville de Grenoble avec la métropole est audacieuse : écomobilité, végétalisation, économies d'énergie, nouvelles règles d'urbanisme, bouclier social, économie du partage. Dans la lignée de la COP21, Grenoble écrit une nouvelle page de son histoire.

La mise en place depuis 2015 de la métropole a entraîné d'importants bouleversements dans la réalité financière de la ville qui a transféré de nombreuses compétences et donc de services autrefois exercés par la Ville : voirie, économie, certains grands équipements, des services publics essentiels comme l'eau, le gaz, l'électricité, le chauffage urbain... Ces transferts se font autant en recettes qu'en dépenses, mais il reste à transférer financièrement des actions que détient encore la ville dans certains satellites et que devra prendre à sa charge la métropole pour devenir le vrai gestionnaire de ces services. Cela fait partie des charges de centralité que la ville centre a assumé historiquement et qui doivent être prises en compte par la métropole.

Malgré une insuffisance de recettes, les efforts de gestion permettent de maintenir une épargne brute (différence entre recettes et dépenses de fonctionnement) à un niveau qui respecte la capacité de désendettement indiquée par la loi (moins de 12 ans) et maintient une épargne nette positive. Ainsi les investissements sont maintenus à un bon niveau qui prépare l'avenir et permet d'entretenir le patrimoine. Malheureusement les retards pris dans l'entretien du patrimoine bâti n'ont jamais pu être rattrapés.

Conformément aux engagements politiques de la municipalité, les préparations budgétaires sont toujours précédées par des séances de formation et d'informations pour les habitants qui le désirent.

Il est toujours indiqué qu'il existe d'autres scénarios budgétaires possibles, notamment une augmentation des impôts locaux comme l'ont fait beaucoup d'autres villes, scénario refusé par la municipalité.

Par leur important travail, les services de la Ville et leurs agents font vivre le service public chaque jour. Le travail de préparation budgétaire traduit cette coopération forte entre les élus, porteurs d'une responsabilité donnée par les électeurs, et l'Administration qui agit quotidiennement en respectant les règles de notre Etat de droit.

Un contexte national toujours aussi contraignant

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2019 a été adopté par les députés le 23 octobre dernier en première lecture. Il sera adopté à l'issue des navettes entre les deux chambres du parlement.

Comme indiqué dans le Rapport d'Orientations Budgétaires, ce PLF est basé sur les postulats macro-économiques suivants :

- une croissance du PIB de 1,7 %
- une inflation de 1,4 % (contre 1,8 % en 2018)
- un déficit public de 2,8 % du PIB contre 2,6 % en 2018 (ramené à 1,9 % avec le retraitement de la transformation du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi en baisse directe de charges)
- une dette publique représentant 98,7 % du PIB
- une progression des dépenses publiques de 0,6 % en volume avec une baisse des dépenses de l'État de 0,8 % qui se traduit notamment par la suppression de plus de 4 000 postes de fonctionnaires, et la désindexation des prestations sociales.

Ce PLF peut être considéré comme un budget de transition, après les importantes annonces de 2018 telles que la réforme de la taxe d'habitation prévoyant l'exonération pour 80% des ménages d'ici 2020, et la mise en place de la contractualisation avec les grandes collectivités.

Une réforme plus globale de la fiscalité locale est annoncée pour le premier semestre 2019, dans le cadre d'un projet de loi spécifique, visant notamment à supprimer totalement la taxe d'habitation.

La relative stabilité des concours de l'État aux collectivités locales prévue en 2019 représente en réalité un recul du « pouvoir d'achat » des collectivités, l'inflation étant attendue à hauteur de 1,4 % en 2019.

La Ville de Grenoble ayant contractualisé la trajectoire d'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 1,27 % par an (au lieu de 1,2 % par an en l'absence de contractualisation) inflation comprise, l'inflation projetée lui impose de continuer à procéder à une gestion rigoureuse de ses dépenses.

Les conséquences pour la ville de Grenoble

La situation financière de la ville de Grenoble est historiquement fragile avec, à la fois, un montant de dette important (hérité des années Carignon) et une dépense par habitant parmi les plus élevées en France (la ville de Grenoble portant de lourdes charges de centralité du fait de nombreux équipements à rayonnement métropolitain).

Dès 2012, l'épargne de gestion et la capacité d'autofinancement de la ville commencent à chuter, obligeant la ville à freiner fortement ses dépenses de fonctionnement pour éviter la mise sous tutelle (pour rappel l'épargne de gestion a chuté de 11 millions d'euros entre 2012 et 2014).

Cette situation est aggravée par la baisse de sa dotation globale de fonctionnement plus rapide que la moyenne des autres grandes villes. Entre 2013 et 2015, Grenoble a perdu 15 €/habitant par rapport à la moyenne des grandes villes, ce qui représente une perte de recettes de fonctionnement de 2,4 M€ par rapport à la moyenne.

Il faut ajouter à cela des baisses de recettes liées au retrait de l'État ou à la réduction de ses financements ou encore, à de nouvelles compétences non financées. Cela représente un impact sur le budget de plus de 1 million d'euros.

Quelques exemples :

- baisse des recettes liées aux emplois d'avenir : - 0,12 M€ en 2018
- baisse des aides concernant le Fond d'Insertion Pour le Handicap (FIPH) entre la convention 2013-2016 et la nouvelle convention 2017-2019 : - 0,57 M€
- baisse de la dotation de compensation de la taxe professionnelle et de la dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle : -0,14 M€ en 2018
- prise en charge par la ville et le CCAS de dépenses d'hébergement d'urgences d'un public qui relève majoritairement de l'intervention de l'État (demandeurs d'asile) : + 0,25 M€ en 2017
- gestion des PACS : 21 000 PACS sont transférés à la Ville. Coût pour la Ville : + 0,07 M€ (2 ETP) non compensés par l'État
- gestion de la communication des données électroniques. Coût Ville : + 0,03 M€ (1 ETP), compensation par l'État à hauteur de 0,003 M€
- l'État d'urgence et le plan Vigipirate renforcé entraînent des surcoûts en matière de sécurisation des événements municipaux non compensés à hauteur de 0,07 M€ sur la Fête des Tuiles, 0,08 M€ sur la Foire des Rameaux en 2017, etc...

Malgré ces différents éléments qui rendent l'équation particulièrement difficile à résoudre, la majorité municipale assume le mandat qui lui a été confié par les Grenoblois : ne pas laisser se développer un scénario qui conduirait à une impasse, conserver une capacité d'action et d'investissement permettant de répondre aux besoins des Grenoblois, ne pas augmenter la part communale des impôts locaux (ce qui diffère de nombreuses autres grandes villes qui pourtant avaient des situations financières beaucoup moins dégradées que la nôtre), transformer la ville et la préparer aux défis de demain et continuer à avoir un coup d'avance en amorçant la transition dès aujourd'hui.

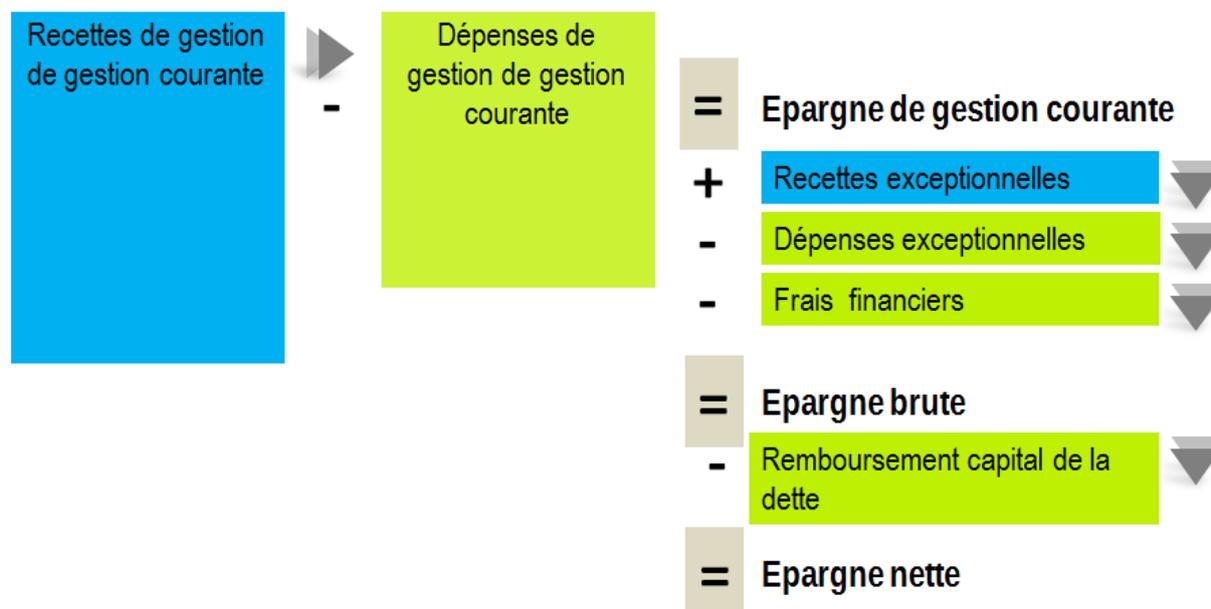
Note méthodologique

Présentation des grands équilibres

Les données des grands équilibres présentées dans le tableau ci-après reprennent la méthodologie de calcul et de présentation mise en œuvre depuis la présentation du Compte Administratif 2015. Cette présentation avait été modifiée pour correspondre aux définitions de l'instruction budgétaire et comptable M14 et ainsi permettre la réconciliation entre ce document et la maquette budgétaire remise en Préfecture.

Ainsi l'épargne de gestion résulte de l'addition de deux soldes :

- l'un faisant apparaître l'épargne de gestion courante résultant de la différence entre les dépenses de gestion courante (dépenses réelles de fonctionnement hors dépenses exceptionnelles, dépenses financières et provisions) et les recettes de gestion courante (recettes réelles de fonctionnement hors recettes exceptionnelles, produits financiers et reprise de provision),
- l'autre faisant apparaître les soldes exceptionnels = (Dépenses exceptionnelles + dépenses financières non liées à la dette + provisions) – (Recettes exceptionnelles + produits financiers non liés à la dette + reprise des provisions).



Evolution du périmètre du fait de la Métropole

- **Métropole**

Le transfert de plusieurs compétences, ou la réévaluation de certains transferts lors de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 2 octobre 2018 :

- Le nombre d'arbres d'alignement transférés a été réajusté en fonction d'un inventaire quantitatif réalisé en 2017. Pour la ville de Grenoble, cela se traduit par une dépense supplémentaire de 81 624 €.
- Le transfert du service topographie à la Métropole est évalué à 112 700 €, se traduisant par une baisse de la masse salariale d'une part et une baisse de la dotation Métropole d'un montant équivalent.

Par ailleurs, dans son projet de budget primitif 2019, la Ville a tenu compte des premières estimations portant sur le transfert de la compétence insertion emploi, en se basant sur le coût de l'actuel service commun (- 0.9 M€ en dépenses de personnel, et - 0,9 M€ en recettes d'attribution de compensation de la Métropole).

- **Changement des règles comptables**

- Dépenalisation du stationnement : lors de la préparation du budget primitif 2018, les informations portées à la connaissance des collectivités territoriales concernées par la réforme du stationnement payant sur voirie les ont conduites à inscrire en recettes le montant estimé des recettes de Forfait de Post-Stationnement (FPS) et en dépenses le montant des dépenses de reversement à l'EPCI compétent, déduction faite des coûts de mise en œuvre de la réforme.

Or, au cours de l'année 2018, la Direction des Finances Publiques a indiqué que cet encaissement des recettes et le reversement des dépenses correspondantes devaient être traités de manière extra-budgétaire.

Pour le BP 2019, les recettes du chapitre 70 sont donc diminuées de 5,2 M€, le coût de mise en œuvre de la réforme étant estimé à 1,2 M€, ce dernier montant faisant seul l'objet d'une inscription budgétaire ; et parallèlement les dépenses du chapitre 014 sont diminuées de 4,9 M€.

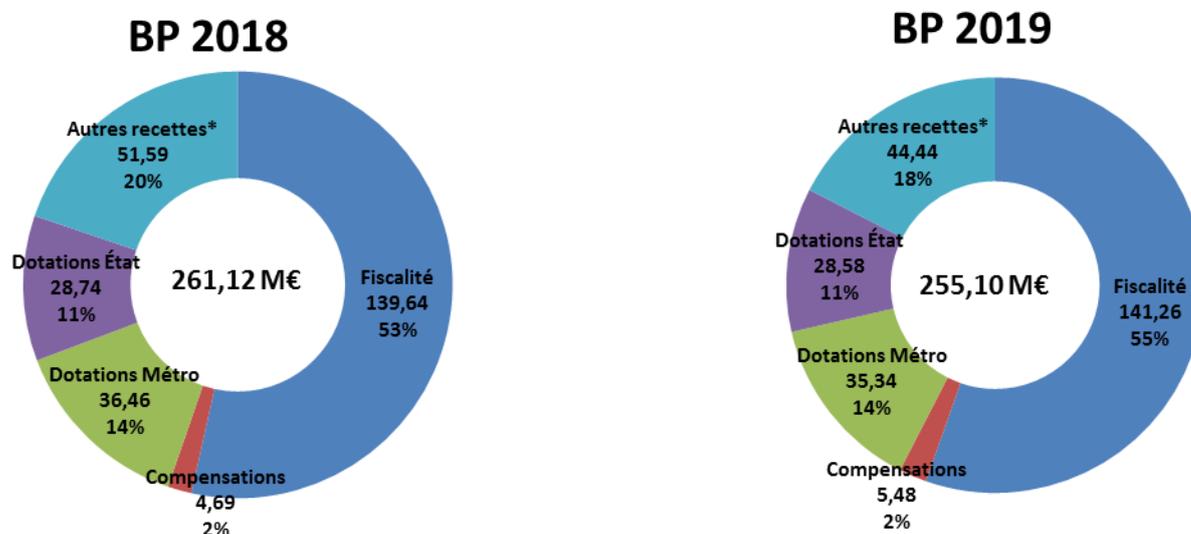
- CCAS et services d'information : jusqu'en 2018, la ville remboursait à la Métropole sa part de frais liés au service commun pour les moyens d'information, ainsi que celle du CCAS, puis se faisait rembourser par le CCAS. A partir de 2019, le CCAS remboursera directement à la Métropole les frais de personnel liés à ce service commun. Les recettes du chapitre 70 diminuent donc de 0,28 M€ en 2019 par rapport au BP 2018.

Grands équilibres

| En millions d'euros | CA 2016 | CA 2017 | BP 2018 | BP 2019 |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| Recettes de fonctionnement (en M€) | | | | |
| Fiscalité (3 taxes) | 135,37 | 136,22 | 139,64 | 141,26 |
| Compensations | 4,37 | 5,12 | 4,69 | 5,48 |
| Dotations Métro (AC, DSC) | 33,70 | 29,02 | 36,46 | 35,34 |
| Dotations État (DGF, DSU, DNP, DUCSTP) | 31,49 | 28,77 | 28,74 | 28,58 |
| Autres recettes (DMTO, péréquation, redevances, autres produits de gestion) | 46,79 | 44,34 | 51,59 | 44,44 |
| Total recettes de gestion courante (1) | 251,71 | 243,47 | 261,12 | 255,10 |
| Produits financiers | 2,59 | 2,24 | 3,75 | 2,07 |
| <i>dont recettes liées à la dette</i> | <i>0,71</i> | <i>0,60</i> | <i>0,62</i> | <i>0,48</i> |
| Produits exceptionnels | 5,95 | 3,76 | 1,10 | 0,52 |
| <i>dont cessions et sommes à retraiter (eau de Grenoble)</i> | <i>0,88</i> | <i>1,11</i> | <i>0,00</i> | <i>0,00</i> |
| Reprises provisions semi-budgétaires | 0,00 | 0,95 | 0,00 | 0,00 |
| Total recettes réelles de fonctionnement | 260,25 | 250,42 | 265,96 | 257,69 |
| Dépenses de fonctionnement (en M€) | | | | |
| Frais de personnel | 128,39 | 127,06 | 137,36 | 135,52 |
| Subventions CCAS | 25,34 | 19,99 | 19,00 | 18,90 |
| Autres subventions | 23,46 | 19,35 | 17,56 | 17,67 |
| Charges générales (chap. 011) | 40,08 | 41,66 | 46,06 | 46,41 |
| Autres dépenses : atténuation de produits, frais de fonction ^{mt} des groupes d'élus | 1,69 | 1,90 | 6,89 | 1,85 |
| Total dépenses de gestion courante (2) | 218,97 | 209,96 | 226,87 | 220,34 |
| -TIR | -0,31 | -0,11 | -0,50 | -0,45 |
| Total dépenses de gestion TIR déduits | 218,66 | 209,85 | 226,37 | 219,89 |
| Charge financière (frais financiers bruts) (5) | 7,54 | 7,15 | 7,23 | 6,68 |
| Charges exceptionnelles | 6,65 | 6,28 | 6,39 | 7,34 |
| Dotations et provisions semi budgétaires | 1,40 | 0,20 | 0,80 | 0,40 |
| Dépenses réelles de fonctionnement TIR non déduits | 234,55 | 223,60 | 241,29 | 234,76 |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| Recettes d'investissement (en M€) | | | | |
| Ressources propres d'investissement | 8,01 | 7,59 | 11,86 | 10,78 |
| Emprunts nouveaux | 26,37 | 25,00 | 25,49 | 28,83 |
| Autres ressources d'investissement | 6,40 | 4,45 | 7,00 | 5,75 |
| Opérations pour compte de tiers | 0,35 | 0,21 | 0,24 | 0,07 |
| Total recettes d'investissement | 41,13 | 37,25 | 44,59 | 45,43 |
| Affectation en réserves (1068) | 5,37 | 12,80 | 0,00 | 0,00 |
| Recettes financières (16441+16451+16449+166+165) | 18,58 | 4,72 | 2,56 | 2,04 |
| Recettes réelles d'investissement | 65,08 | 54,77 | 47,15 | 47,47 |
| Dépenses d'investissement (en M€) | | | | |
| Travaux et études (20+21+23 dont partie du 238) | 28,03 | 30,32 | 32,72 | 35,89 |
| Opérations pour compte de tiers | 0,35 | 0,25 | 0,24 | 0,07 |
| Avances versées aux SEM d'aménagement pour les ZAC (partie 238+2764) | 6,62 | 4,08 | 3,61 | 3,09 |
| Subventions d'équipement | 5,03 | 7,20 | 8,04 | 4,56 |
| Participations et créances rattachées | 1,09 | 0,55 | 1,60 | 0,00 |
| Total dépenses d'investissement | 41,12 | 42,40 | 46,21 | 43,62 |
| <i>Travaux d'investissement en régie (TIR)</i> | <i>0,31</i> | <i>0,11</i> | <i>0,50</i> | <i>0,45</i> |
| Total dépenses d'investissement dont TIR | 41,43 | 42,52 | 46,71 | 44,07 |
| Remboursement emprunt (6) | 27,72 | 22,72 | 22,59 | 23,43 |
| Dépenses financières (165+166+16449+16451) | 18,58 | 4,72 | 2,56 | 2,04 |
| Autres dépenses (dotations, subventions, autres immobilisations financières) | 0,09 | 2,53 | 0,46 | 1,32 |
| Dépenses réelles d'investissement (hors reports et TIR non intégrés) | 87,51 | 72,38 | 71,82 | 70,40 |
| Épargne de gestion courante (TIR déduits) | 31,76 | 32,91 | 34,74 | 35,21 |
| Épargne de gestion | 30,21 | 31,39 | 31,45 | 29,29 |
| Épargne nette | -1,06 | 5,15 | 5,05 | 2,24 |

1. Budget de fonctionnement

Recettes de gestion courante



*Cf. détail "Autres recettes de gestion courantes"

Les recettes de gestion courante diminuent de 6,02 M€ par rapport au BP 2018. Cette baisse de plus de 2 % s'explique principalement par :

- La révision des écritures liées à la dépenalisation du stationnement payant (Cf. note méthodologique) : au BP 2018, la totalité des recettes et des dépenses afférentes avait été prévue au budget. Or, seule la recette liée aux frais de mise en œuvre de la réforme est à inscrire au budget, les autres opérations étant non budgétaires. Les recettes passent donc de 6,44 M€ en 2018 à 1,2 M€ en 2019, ce montant représentant le coût estimatif de cette mise en œuvre pour la Ville.
- Des réajustements de recettes attendues. Ainsi, les recettes en provenance du CCAS sont notamment diminuées de 0,28 M€, le coût de la masse salariale du service commun des moyens d'information étant désormais porté directement par le CCAS (Cf. note méthodologique), et non porté par la ville puis refacturé au CCAS. De même, les recettes attendues au titre de la convention de gestion de services signée avec la Métropole sont diminuées de 0,3 M€ pour se rapprocher des montants réellement constatés les années précédentes.

Fiscalité

Pour rappel, les taux de fiscalité de la ville de Grenoble sont inchangés depuis 2009, malgré les diminutions des dotations de l'État, qui représentent un mois de fonctionnement pour la ville :

- 21,52% pour la Taxe d'habitation
- 36,73% pour le Foncier Bâti
- 84,42% pour le Foncier Non Bâti

| En millions d'euros | CA 2016 | CA 2017 | BP 2018 | BP 2019 |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Taxe d'habitation (dont rôles complémentaires) | 49,25 | 49,45 | 51,28 | 51,07 |
| Taxe sur le foncier bâti (dont rôles complémentaires) | 84,72 | 85,40 | 87,32 | 89,12 |
| Taxe sur le foncier non bâti | 0,24 | 0,27 | 0,24 | 0,27 |
| SOUS TOTAL fiscalité hors rôles supp. | 134,21 | 135,12 | 138,84 | 140,46 |
| Rôles supplémentaires * | 1,16 | 1,10 | 0,80 | 0,80 |
| TOTAL FISCALITÉ dont rôles supp. | 135,37 | 136,22 | 139,64 | 141,26 |

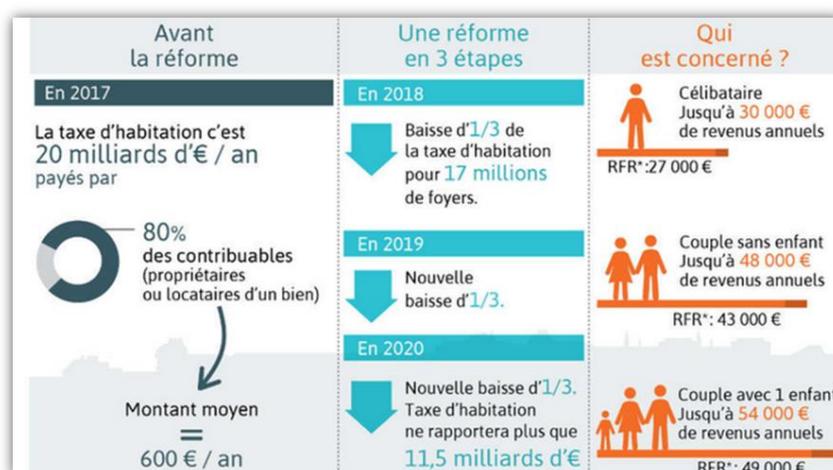
*Les rôles complémentaires sont des rôles corrigés de l'exercice en cours et qui peuvent donc être intégrés aux rôles généraux. Les rôles supplémentaires correspondent quant à eux à des ajustements faisant référence à des exercices antérieurs et présentent un caractère ponctuel ; ils ne peuvent pas être intégrés aux rôles généraux de l'exercice.

La progression du produit fiscal résulte de l'évolution des bases :

- une évolution nominale, qui correspond à une revalorisation des bases, dont le taux est voté chaque année en Loi de Finances. Pour le BP 2019, au vu de l'inflation constatée sur les 12 derniers mois, une hypothèse prudente de +1,5% a été prise. Pour information, dans sa lettre de conjoncture d'octobre 2018, l'INSEE estime l'inflation à +1,8 % à fin décembre 2018.
- la variation physique des bases qui est liée au dynamisme des constructions et démolitions sur le territoire. Au BP 2019, une hypothèse de variation physique de +0,5% a été prise au vu de la prospective de construction des logements.

Pour mémoire, l'application de la première phase de la réforme de la Taxe d'Habitation, qui entraîne pour environ 80 % des ménages une baisse de 30 % de la Taxe d'Habitation 2018, puis de 65 % en 2019 et 100% en 2020, est neutre pour le budget de la Ville. En effet, cette baisse est compensée à l'euro près par l'État, qui se substitue au redevable sous la forme d'un dégrèvement.

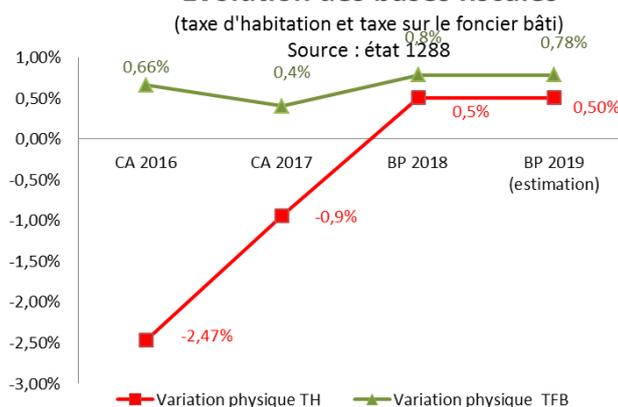
Une réforme de la taxe d'habitation est attendue pour le 1er semestre 2019. Celle-ci pourrait aboutir à la suppression de la TH pour l'ensemble des ménages dès 2021 et à un mécanisme de compensation des recettes pour les collectivités.



Actualisation des bases fiscales par le Parlement



Évolution des bases fiscales



Compensations

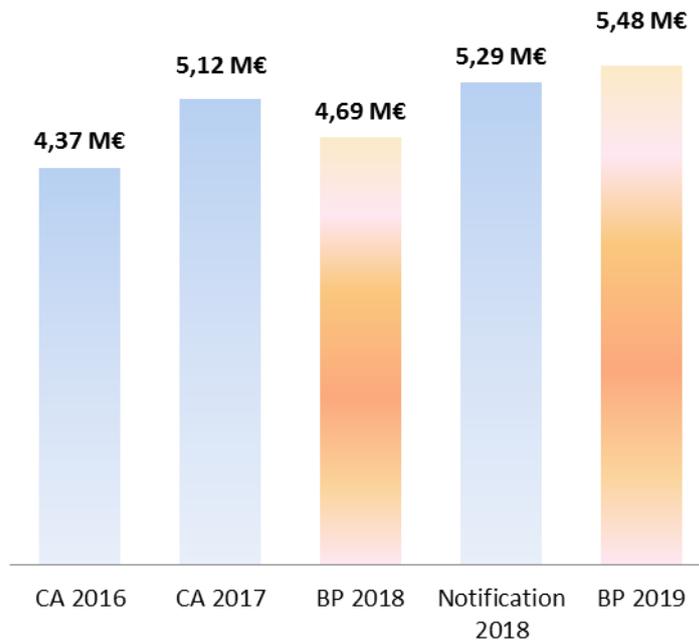
| En millions d'euros | CA 2016 | CA 2017 | BP 2018 | Notification 2018 | BP 2019 |
|-------------------------------------|----------------|----------------|----------------|-------------------|----------------|
| TH condition modeste | 3,15 | 4,23 | 3,81 | 4,39 | 4,57 |
| TH dotation pour perte THLV | 0,10 | 0,10 | 0,10 | 0,10 | 0,10 |
| TFB condition modeste | 0,14 | 0,06 | 0,04 | 0,06 | 0,07 |
| TFB ZFU, baux à réhabilitation, QPV | 0,57 | 0,60 | 0,64 | 0,60 | 0,67 |
| TFB Immeubles longue durée | 0,40 | 0,13 | 0,11 | 0,14 | 0,08 |
| TOTAL COMPENSATIONS | 4,37 M€ | 5,12 M€ | 4,69 M€ | 5,29 M€ | 5,48 M€ |

Pour mémoire, les compensations correspondent au remboursement par l'État des mesures d'exonération sur la fiscalité ménage qu'il a décidées et qui ont des conséquences sur les recettes fiscales des collectivités. A ce jour, seule la compensation de TH est directement corrélée au niveau des exonérations réellement consenties. Le montant des autres compensations a été très nettement diminué au fil des ans.

La hausse de la compensation TH « condition modeste » s'explique d'une part par le dynamisme des bases exonérées et d'autre part par le maintien de l'exonération des « personnes de condition modeste » de la taxe d'habitation.

Les autres compensations sont intégrées dans l'enveloppe normée (des dotations de l'État aux collectivités) et sont directement impactées par un coefficient de minoration. Au regard de l'évolution des compensations constatée sur les dernières années, malgré l'application du coefficient de minoration, une légère hausse des compensations est proposée, sauf pour les immeubles « de longue durée ».

Montant des compensations



Dotations de l'État

| En millions d'euros | CA 2016 | CA 2017 | BP 2018 | Notifié 2018 | BP 2019 |
|---------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Dotation forfaitaire | 28,24 | 25,53 | 25,53 | 25,22 | 24,91 |
| DSU | 2,58 | 3,04 | 3,04 | 3,34 | 3,67 |
| DUCSTP | 0,66 | 0,21 | 0,17 | 0,00 | 0,00 |
| Total Dotations (en M€) | 31,49 M€ | 28,77 M€ | 28,74 M€ | 28,55 M€ | 28,58 M€ |
| Variation d'une année à l'autre | -16,1% | -8,6% | 1,2% | | -0,7% |

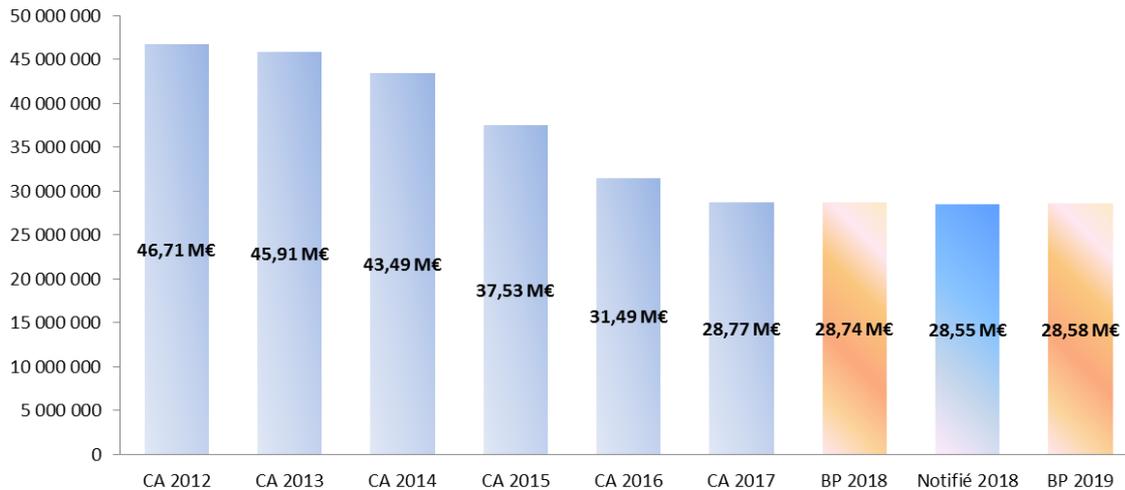
Après une baisse des dotations pour contribuer au redressement des finances publiques de 11Mds depuis 2014 (baisse de 17 M€ pour la ville de Grenoble), le projet de Loi de Finances pour 2019 prévoit une stabilité des dotations de l'État.

La DUCSTP a été supprimée par la Loi de Finances pour 2018, suppression qui n'a pu être prise en compte dans le BP 2018 mais par décision modificative en 2018.

Compte-tenu des critères de calcul des dotations, une légère diminution de la dotation forfaitaire est anticipée en 2019, diminution compensée par une augmentation de la DSU.

Globalement, les dotations de l'État diminuent de 0,7 % entre le BP 2018 et le BP 2019.

Montant des dotations de l'État



Dotations de la Métropole

| En millions d'euros | CA 2016 | CA 2017 | BP 2018 | BP 2019 |
|--------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Attribution de compensation | 26,50 | 21,83 | 29,27 | 28,15 |
| Dotation de solidarité communautaire | 7,19 | 7,19 | 7,19 | 7,19 |
| Total | 33,70 | 29,02 | 36,46 | 35,34 |
| Variation d'une année à l'autre | -9,4% | -13,9% | -6,6% | -3,1% |

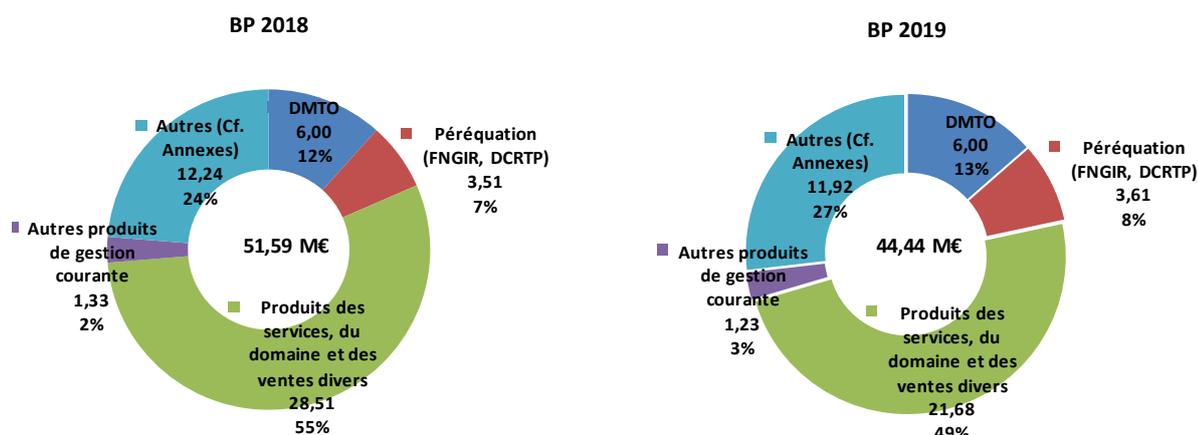
En 2019, l'attribution de compensation diminue de 1,12 M€ par rapport au BP 2018 pour tenir compte :

- du transfert de la compétence insertion emploi, estimée à 0,9 M€ sur la base des coûts constatés du service commun accompagnement vers l'emploi
- du transfert de l'équipe topographie à la Métropole au 1er janvier 2019 (-0,11 M€)
- et de l'ajustement du nombre d'arbres d'alignement de voirie (-0,08 M€)

Ainsi, l'attribution de compensation passe de 29,27 M€ au BP 2018 à 28,15 M€ en 2019, soit une baisse de 3,8 %.

La dotation de solidarité communautaire reste quant à elle stable par rapport aux exercices précédents, à hauteur de 7,19 M€, les critères de répartition de cette dotation facultative étant figés depuis plusieurs années.

Autres recettes de gestion courante



Rappel : les recettes de gestion courante n'intègrent pas les recettes exceptionnelles, ni les recettes financières.

Les recettes de gestion courante diminuent de 7,15 M€. Cette baisse globale de recettes s'explique principalement par les variations suivantes :

- le réajustement des recettes liées à la réforme de la dépenalisation du stationnement (Cf. note méthodologique), qui entraîne une réduction des recettes de 6,44 M€ à 1,2 M€, ce dernier montant correspondant au coût estimé de mise en œuvre de cette réforme
- la suppression de la recette du CCAS liée à la refacturation de la masse salariale du service commun de la Direction des Moyens d'Information stationnement (Cf. note méthodologique). En effet, cette masse salariale sera dorénavant prise en charge directement par le CCAS, et ne donnera donc plus lieu à refacturation (-0,28 M€)
- de la diminution des montants remboursés par la Métropole au titre des mises à disposition de services, ou du reversement du FIPHP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique), pour -0,56 M€.

Péréquation

| En millions d'euros | | CA 2016 | CA 2017 | BP 2018 | BP 2019 |
|---------------------------------|-------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Recettes | DCRTP | 1,24 | 1,24 | 1,14 | 1,24 |
| | FNGIR | 2,36 | 2,36 | 2,36 | 2,36 |
| TOTAL recettes | | 3,61 | 3,61 | 3,51 | 3,61 |
| Prélèvement | FPIC | -1,41 | -1,62 | -1,62 | -1,51 |
| | TOTAL | 2,20 | 1,99 | 1,89 | 2,10 |
| Variation d'une année à l'autre | | -22,1% | -9,5% | -5,0% | 10,8% |

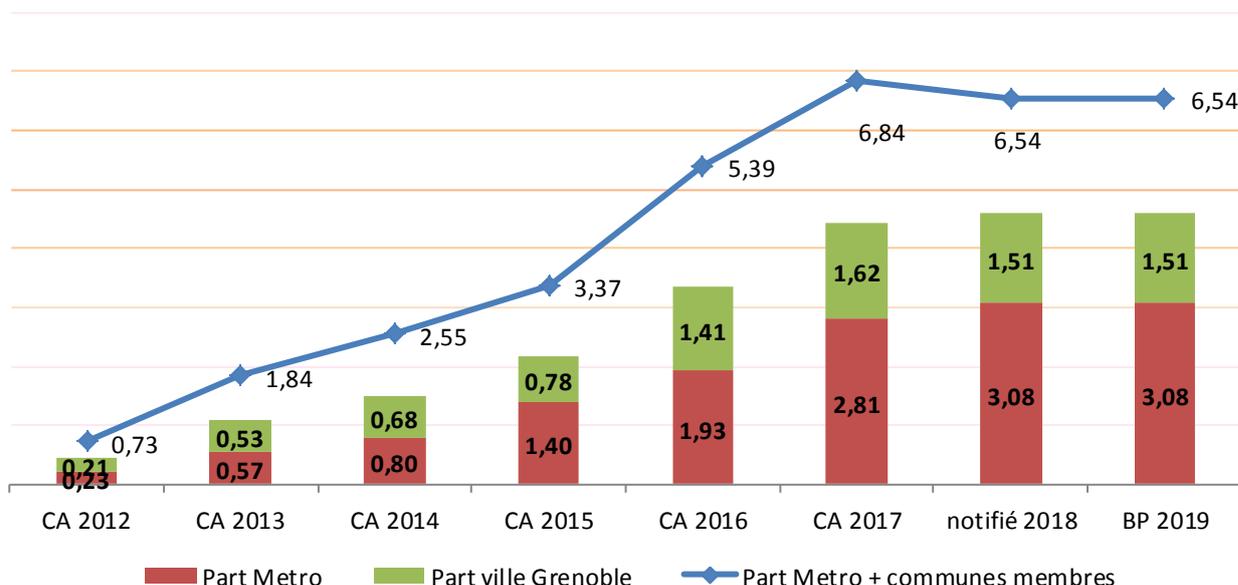
Pour disposer d'une vision consolidée des mesures de péréquation dont bénéficie la Ville, le tableau ci-dessus intègre en déduction le fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC), le solde est ainsi porté à 2,10 M€ (3,61 M€ sans le FPIC). Une légère baisse du FPIC est attendue en 2019 du fait de la baisse constatée en 2018 au niveau de la Métropole.

Le FPIC assure une péréquation entre collectivités (communes et intercommunalités) sur la base de critères, principalement le potentiel financier, permettant de déterminer les collectivités bénéficiaires et contributrices. La Métropole, et par conséquent la ville de Grenoble, sont contributrices au FPIC avec le choix d'appliquer les principes « de droit commun » pour sa répartition. Le principe de ce fonds de péréquation

horizontal prévoit à terme une indexation au niveau national sur la croissance des produits de la fiscalité locale.

Une interrogation subsiste sur une éventuelle baisse de la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle. La Loi de Finances 2018 a intégré la DCRTP dans l'enveloppe normée servant de variable d'ajustement pour les dotations de l'État aux collectivités mais les collectivités percevant la DSU n'ont pas été impactées par une baisse de la DCRTP en 2018. Le Projet de Loi de Finances pour 2019 prévoit une diminution de la DCRTP sans condition d'éligibilité à la DSU. Toutefois, des amendements parlementaires sont à l'étude pour revenir sur cette minoration. En effet, seules les collectivités « perdantes » à l'issue de la réforme de la Taxe Professionnelle en 2010 perçoivent la DCRTP. Une minoration de cette dotation aurait un effet contre-péréquateur.

Détail et évolution du FPIC (K€)

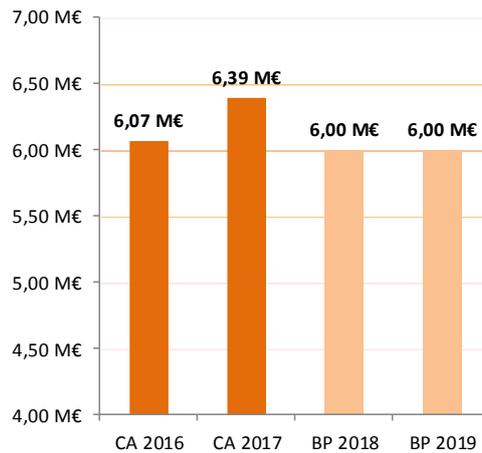


DMTO (droits de mutation à titre onéreux)

La valeur moyenne pour la période 2010-2017 se situe à 5,82 M€ avec un pic à 6,39 M€ en 2017 et un creux à 5,01 M€ en 2014. Le produit des droits de mutation à titre onéreux est lié à la conjoncture du marché de l'immobilier (niveau de prix des biens et nombre de transactions). Il est proposé de reconduire au BP 2019 le montant des DMTO au niveau du BP 2018, soit 6 M€.

Compte-tenu du montant de DMTO réellement encaissé à fin octobre 2018, le niveau des DMTO 2018 devrait être proche de celui constaté en 2017.

Évolution des droits de mutation

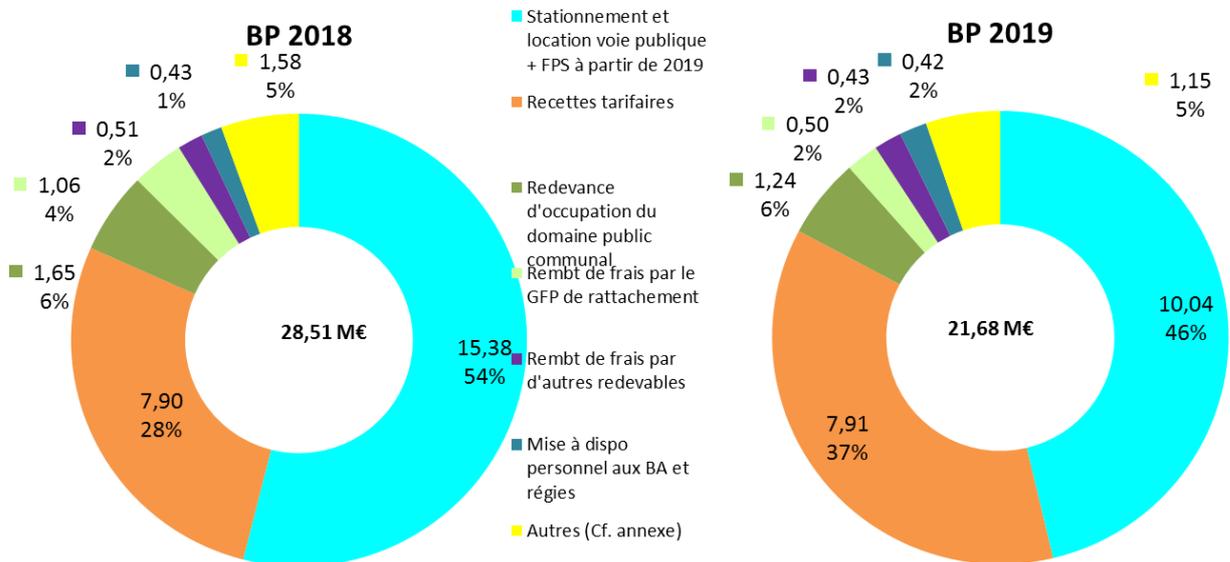


| Variation des prix de vente immobilières* <small>Source : Note de conjoncture immobilière n°4 1 octobre 2018 https://www.notaires.fr/fr/analyse-du-marche/C3%A9-immobilier</small> | Logements anciens | | Appartements anciens | | Maisons anciennes | |
|---|-------------------|------|----------------------|------|-------------------|------|
| | 3 mois | 1 an | 3 mois | 1 an | 3 mois | 1 an |
| France métropolitaine | 0,5% | 2,8% | 0,6% | 3,3% | 0,4% | 2,5% |
| Ile-de-France | 1,1% | 4,1% | 1,1% | 4,8% | 0,9% | 2,5% |
| Province | 0,2% | 2,3% | 0,1% | 1,9% | 0,3% | 2,5% |

* Variation sur 3 mois (CVS) : évolution entre les 1er et 2ème trimestres 2018.

Variation sur 1 an : évolution entre le 2ème trimestre 2017 et le 2ème trimestre 2018.

Produits des services, du domaine et des ventes diverses



Les produits des services, du domaine et des ventes directes sont en baisse de 6,83 M€ par rapport au BP 2018, essentiellement du fait des changements de règles comptables sur le forfait post stationnement.

Recettes tarifaires

Elles sont stables par rapport au BP 2018, mais en progression de + 9,1 % par rapport au CA 2017.

| | CA 2016 | CA 2017 | BP 2018 | BP 2019 |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Recettes tarifaires (M€) | 6,36 | 7,25 | 7,90 | 7,91 |
| Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement | 3,69 | 4,18 | 4,12 | 4,17 |
| Redevances et droits des services à caractère culturel | 1,65 | 1,76 | 1,87 | 1,91 |
| Redevances et droits des services à caractère sportif | 0,89 | 0,84 | 0,96 | 0,89 |
| Autres prestations de services | 0,11 | 0,34 | 0,80 | 0,77 |
| Redevances des services à caractère social | 0,00 | 0,11 | 0,17 | 0,17 |
| Redevances et droits des services à caractère loisirs | 0,01 | 0,01 | 0,00 | 0,01 |

Redevances d'occupation du domaine public

Le produit des redevances d'occupation du domaine public attendu diminue de -0,47 M€ par rapport au BP 2018. Cette baisse s'explique principalement par la suppression de la recette de 0,35 M€ inscrite à titre exceptionnel au BP 2018 dans le cadre des célébrations de l'anniversaire des Jeux Olympiques de 1968.

Autres produits de gestion courante

Ces recettes comprennent les revenus des immeubles (loyers) et les produits divers de gestion courante. Elles sont imputées au chapitre 75 « autres produits de gestion courante ». Elles sont en baisse de -0,1 M€ en raison essentiellement d'une légère baisse des recettes de fourrière (-0,06 M€).

Pour mémoire, les recettes de locations des équipements sportifs sont désormais considérées comme des redevances d'occupation du domaine public et sont imputées au chapitre 70 « produits des services, du domaine et ventes diverses ».

Recettes financières (hors dette), exceptionnelles et reprises sur provisions

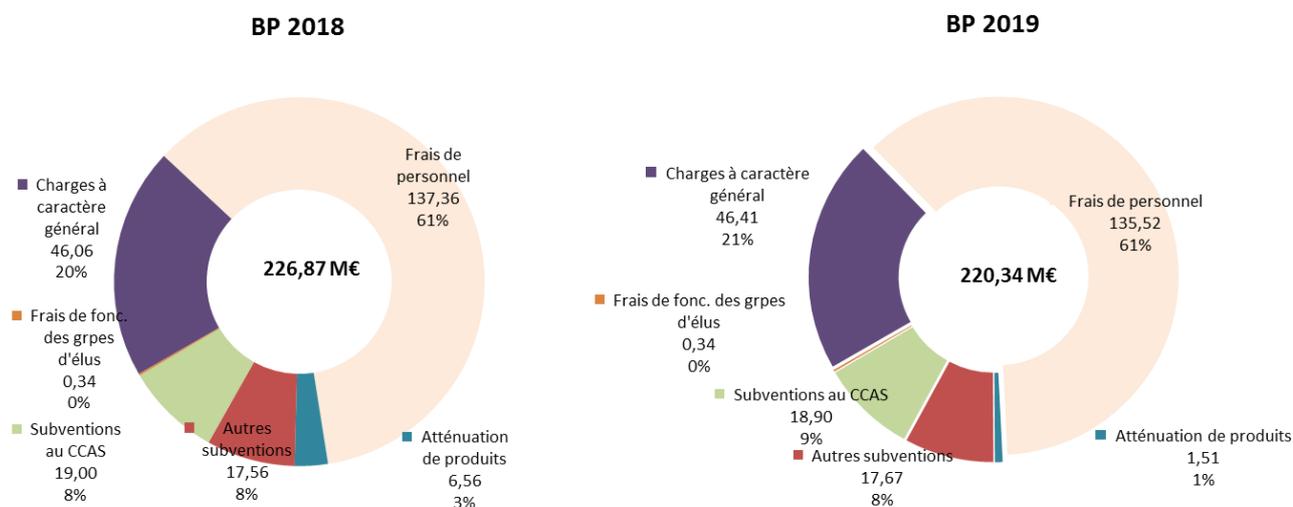
| CA 2016 | CA 2017 | BP 2018 | BP 2019 |
|---------|---------|---------|---------|
|---------|---------|---------|---------|

| | | | | |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Produits de participations | 1,00 | 1,25 | 2,80 | 1,30 |
| Produits des immobilisations financières - encaissées à échéance | 0,04 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Recettes financières hors dette | 1,04 | 1,25 | 2,80 | 1,30 |

| | | | | |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Dédits et pénalités reçus | 0,02 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Libéralités reçues | 0,13 | 0,13 | 0,17 | 0,01 |
| Recouvrement créances admises en non valeur | 0,02 | 0,04 | 0,00 | 0,00 |
| Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion | 0,13 | 0,00 | 0,80 | 0,40 |
| Mandats annulés sur exercices antérieurs | 0,03 | 0,03 | 0,00 | 0,00 |
| Produits exceptionnels divers | 4,74 | 2,45 | 0,13 | 0,12 |
| Recettes exceptionnelles hors provisions et cessions | 5,07 | 2,65 | 1,10 | 0,52 |
| Cessions | 0,88 | 1,11 | | |
| Recettes exceptionnelles avec cessions | 5,95 | 3,76 | 1,10 | 0,52 |

Les produits financiers comprennent essentiellement les versements de dividendes. Ces recettes passent de 2,8 M€ au BP 2018 à 1,3 M€ au BP 2019, notamment du fait de la cession par la ville de Grenoble, en 2018, de 2/3 de ses actions GEG à la Métropole.

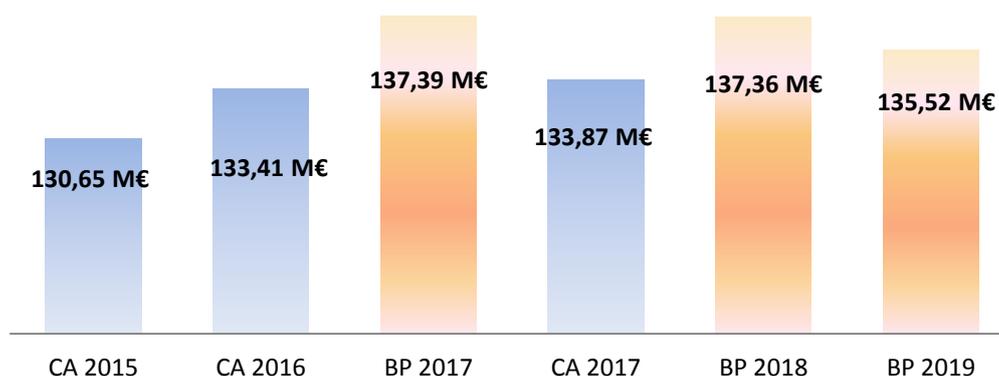
Dépenses de gestion courante



Globalement, ces dépenses diminuent de 6,5 M€ entre le BP 2018 et le BP 2019. Cette diminution s'explique pour 4,94 M€ par la suppression de la dépense correspondant au reversement à la Métropole du produit des

forfaits de post-stationnement encaissés par la Ville dans le cadre de la réforme de la dépenalisation du stationnement, et pour 1,8 M€ par l'ajustement du niveau des dépenses de personnel au niveau des dépenses constatées sur les deux dernières années et la prévision d'atterrissage 2018.

Dépenses de personnel



Note : ce graphique prend en compte les crédits relatifs aux charges de personnel (012) du budget principal et le remboursement des services communs à la Métropole pour les années 2015, 2016 et 2017 qui a été opéré par une réfaction de l'attribution de compensation. La différence des montants avec le tableau des grands équilibres s'explique par le fait que ce dernier retrace les seuls crédits relatifs aux charges de personnel et ne prend donc pas en compte les remboursements effectués par réfaction de l'attribution de compensation. Il faut noter qu'à compter du 1er janvier 2019, le service accompagnement vers l'emploi n'est plus un service commun, ce qui se traduit par une diminution du budget de 1,2 M€.

Le budget des ressources humaines pour 2019 est en augmentation de 1,7 M€ par rapport à la prévision d'atterrissage 2018. Ce montant prévisionnel du CA 2018 est augmenté des mesures nouvelles suivantes, favorables aux agents de la Ville :

- le glissement vieillesse technicité (GVT) qui comprend à la fois les hausses d'échelons et d'avancements de grade et de promotion interne pour 2019 et le protocole parcours carrière et rémunération (PPCR) qui, après une année d'interruption, aura des effets en 2019 à hauteur de 1,1 M€ estimé pour la Ville. Le PPCR correspond à l'effort de transformation de prime en traitement indiciaire et à la revalorisation de certaines échelles indiciaires.
- La mise en place du régime indemnitaire de fonction voté en juillet 2018 entraîne quant à lui une inscription complémentaire de 0,5 M€ en 2019 : il s'appuie sur les fonctions exercées (et non plus sur le grade de l'agent) et a entraîné une équité de rémunération entre femmes et hommes, en particulier pour les cadres, quelle que soit la filière, administrative ou technique.
- La mise en place d'une indemnité kilométrique vélo votée en septembre 2018 (200€ maximum par an pour les agents venant pour au moins les 3/4 de leurs trajets à vélo) pour un montant global estimé à 122 K€.

Le budget 2019 comprend également la mise en place d'une équipe supplémentaire pour la police municipale en année pleine et l'ouverture du centre sportif Jean-Philippe Motte.

Le budget 2019 poursuit les efforts nécessaires pour s'adapter à la baisse des recettes tout en recherchant des solutions innovantes permettant une qualité de service et de bonnes conditions de travail (objectif d'économie à hauteur de 0,7 M€ en 2019). Les actions se traduisent par :

- l'analyse des besoins des services en lien avec les départs en retraite (remplacement ou non, prise en compte de l'effet noria),
- des mutualisations ou des transformations de postes telles qu'observées à la direction des affaires culturelles, à la direction de l'action territoriale, à la direction des sports ou encore à la direction de la santé publique environnementale,
- la poursuite de la maîtrise des heures supplémentaires et renforts/remplacements dans l'ensemble des directions.

| En millions d'euros | CA 2015 | CA 2016 | CA 2017 | BP 2017 | BP 2018 | BP 2019 |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Crédits pour personnel permanent | 111,24 | 108,51 | 110,88 | 112,64 | 113,57 | 111,35 |
| Dispositifs d'emploi + apprentis | 1,24 | 0,99 | 0,56 | 1,47 | 0,80 | 0,45 |
| <i>Renforts et Remplaçants</i> | 10,34 | 11,21 | 11,37 | 11,11 | 11,00 | 12,89 |
| <i>Activités Permanentes</i> | 2,45 | 1,96 | 1,79 | 2,47 | 2,02 | 1,70 |
| Sous total | 12,79 | 13,17 | 13,16 | 13,58 | 13,02 | 14,59 |
| <i>Emplois Financés</i> | 0,58 | 0,45 | 0,51 | 1,00 | 0,46 | 0,46 |
| Total Crédits de service | 13,37 | 13,61 | 13,67 | 14,58 | 13,48 | 15,05 |
| Autres dépenses de personnel | 2,81 | 3,85 | 1,95 | 2,48 | 2,66 | 3,31 |
| Services communs VdG | | 1,43 | 0,00 | 6,21 | 6,85 | 5,36 |
| Total chapitre 012 Budget Principal | 128,66 | 128,39 | 127,06 | 137,39 | 137,36 | 135,52 |
| Chapitre 012 Budget Principal + Services | 1,99 | 5,02 | 6,81 | | | |
| Dépenses personnel Budget Principal | 130,65 | 133,41 | 133,87 | 137,39 | 137,36 | 135,52 |
| | | | | | | |
| Budget Annexe Cuisine Centrale | 2,20 | 2,20 | 2,27 | 2,26 | 2,31 | 2,33 |
| Budget Annexe Self Clémenceau | 0,53 | 0,53 | 0,54 | 0,54 | 0,55 | 0,55 |
| Total chapitre 012 consolidé | 133,38 | 136,14 | 136,68 | 140,19 | 140,21 | 138,40 |

Soutien à la vie associative et au CCAS

Comme en 2018, la ville de Grenoble prévoit de consacrer plus de 36 M€ en fonctionnement aux subventions :

- 19 M€ sont versés au centre communal d'action sociale (CCAS),
- 15,5 M€ en aides directes aux associations.

Les locaux mis à disposition, qui représentent une valeur totale de plus de 5 M€ (loyers, fluides, ...), ne sont pas comptabilisés dans ces subventions. Ils représentent néanmoins un réel soutien à ces partenaires au quotidien.

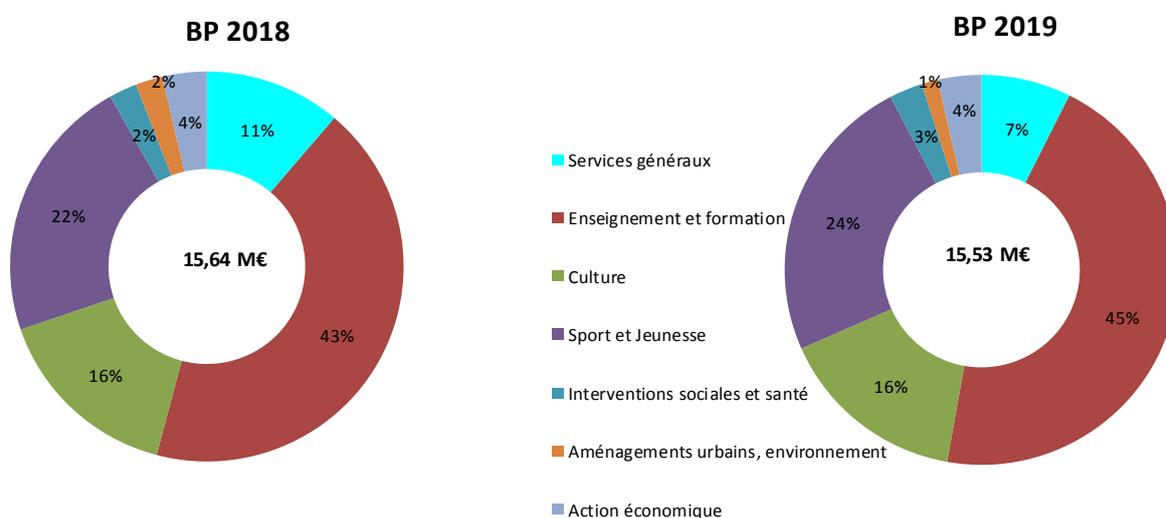
| En millions d'euros | CA 2016 | CA 2017 | BP 2018 | BP 2019 |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Subventions totales | 48,80 | 39,35 | 36,57 | 36,57 |
| Subventions aux associations et autres personnes de droit privé | 16,68 | 16,15 | 15,64 | 15,53 |
| Autres transferts / dépenses | 6,78 | 3,21 | 1,93 | 2,14 |
| Subvention CCAS | 25,34 | 19,99 | 19,00 | 18,90 |
| Charges nettes CCAS transférées à la Ville | | 4,70 | 0,54 | 0,54 |

Les éléments retracés ci-dessus constituent l'intégralité du chapitre 65 « autres charges de gestion courante ».

Subvention au CCAS

La subvention au CCAS est quasi-stable (-0,1 M€ correspondant à des ajustements techniques). Depuis de nombreuses années, le soutien apporté par la ville de Grenoble à son CCAS est très largement supérieur à la moyenne des autres communes de sa strate. La Ville marque ainsi l'attention particulière qu'elle porte au soutien des publics les plus fragiles.

Subventions aux associations et structures de droit privé et public



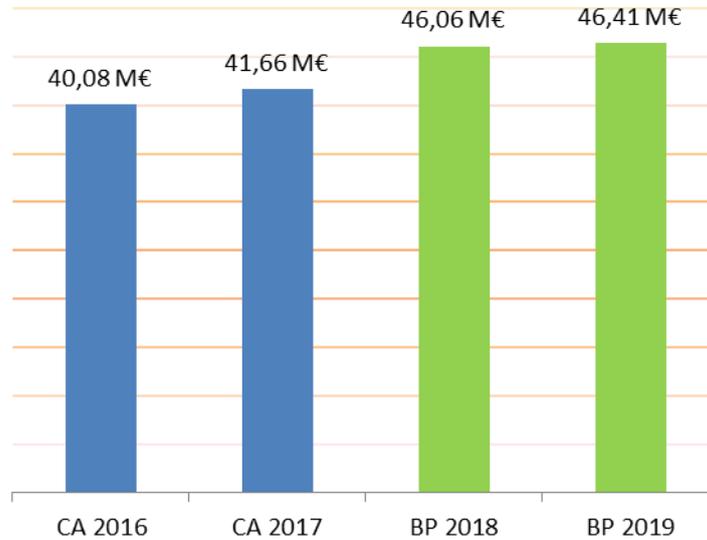
Les subventions sont globalement stables à plus de 15 M€ auxquels il faut ajouter 5 M€ d'avantages en nature.

Autres transferts

Les autres dépenses sont principalement constituées des subventions ou participations versées à des organismes de droit public (par exemple parcs naturels régionaux du Vercors et de Chartreuse) ou encore à des établissements publics à caractère industriel et commercial. Elles sont en progression de 0,25 M€. Au BP 2019, une enveloppe de 0,29 M€ est prévue pour l'action CityZen (dans le cadre du Plan Climat, la ville verse des aides, notamment aux bailleurs, pour la rénovation thermique des logements, ce qui permet de réduire les émissions de CO2).

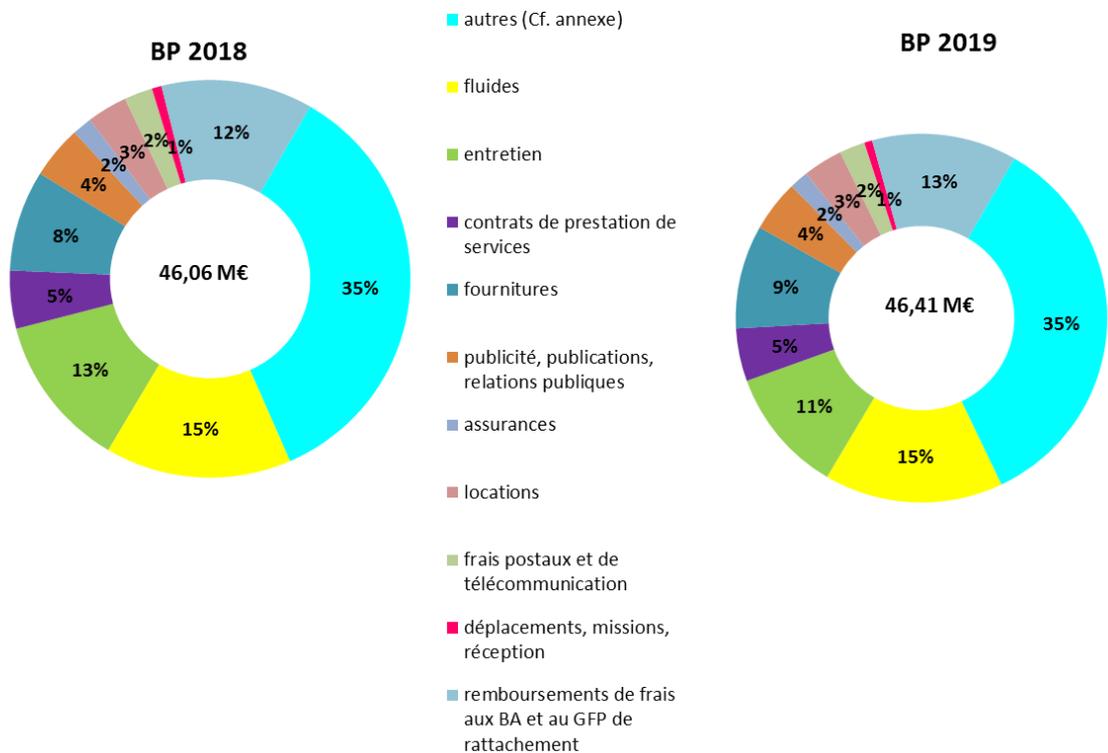
Charges à caractère général

Charges à caractère général



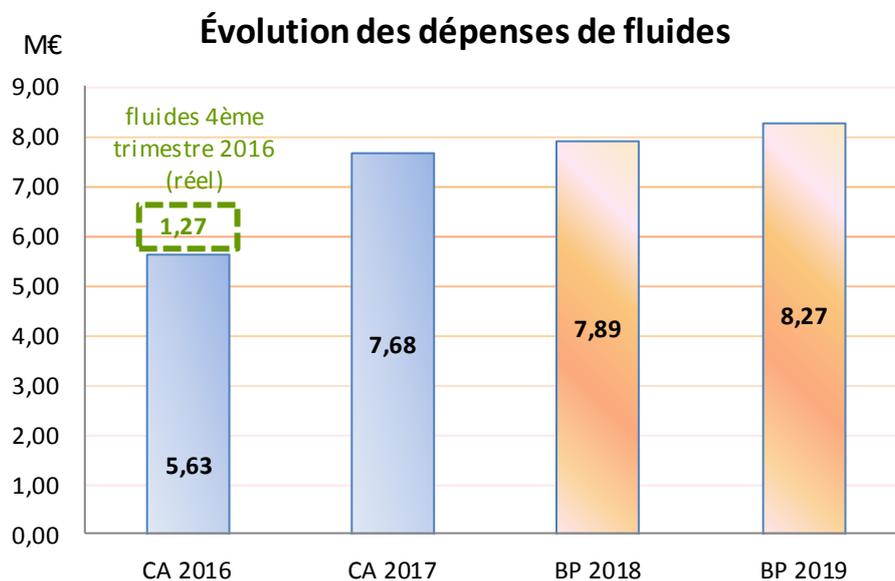
Les charges à caractère général progressent de 0,76 % de BP à BP, ce qui représente un niveau bien inférieur à l'inflation attendue (1,4 %).

Focus sur la ventilation par nature des charges à caractère général



Dépenses liées aux fluides

Le poste des « fluides » (principalement chauffage, électricité, carburant, gaz et eau de l'ensemble des bâtiments municipaux) représente 18% des charges à caractère général, comme en 2017, et est en légère augmentation de 0,38 M€ par rapport au BP 2018.



Malgré les économies réalisées depuis plusieurs années, permettant de diminuer les consommations, ce poste est en légère progression en raison de l'augmentation des prix des énergies.

Autres dépenses

Les autres dépenses rassemblent les inscriptions budgétaires réalisées au chapitre 014 « Atténuation de produits » et au chapitre 656 « frais de fonctionnement des groupes d'élus ».

Le chapitre des atténuations de produits est composé du FPIC pour 1,51 M€, en baisse de 0,1 M€ par rapport au BP 2018 pour tenir compte du montant notifié en 2018. En effet, malgré le maintien de l'enveloppe globale du FPIC au niveau national, les évolutions de structures des collectivités entraînent de légères modulations dans les évolutions constatées sur chaque territoire.

Les frais de fonctionnement des groupes d'élus s'élèvent à 0,34 M€ et sont stables par rapport au BP 2018.

Dépenses exceptionnelles et provisions

| | CA 2016 | CA 2017 | BP 2018 | BP 2019 |
|--------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Charges exceptionnelles | 6,65 | 6,28 | 6,39 | 7,34 |
| Dotation provisions semi budgétaires | 1,40 | 0,20 | 0,80 | 0,40 |
| TOTAL | 8,05 | 6,48 | 7,19 | 7,74 |

Les charges exceptionnelles 2019 comprennent principalement les subventions d'équilibre aux budgets annexes, qui progressent de 5,96 M€ à 6,77 M€, soit + 0,8 M€, en raison notamment d'une progression des investissements, et d'une diminution des recettes des services de certains budgets annexes.

Les provisions à constituer sont les suivantes :

- 0,2 M€ au titre du programme d'aménagement d'ensemble (PAE) Chatelet,
- 0,2 M€ au titre des engagements pris par la Ville dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Flaubert, en termes de places de parkings.

Charges financières

Les charges financières liées à la gestion de la dette du budget principal s'élèvent à 6,68 M€ contre 7,23 M€ au BP 2018.

Les collectivités territoriales ont continué à bénéficier en 2018 d'un contexte de taux très favorable. Néanmoins, une légère augmentation est anticipée pour 2019, même si la Banque Centrale Européenne ne devrait pas faire évoluer son taux directeur au premier semestre.

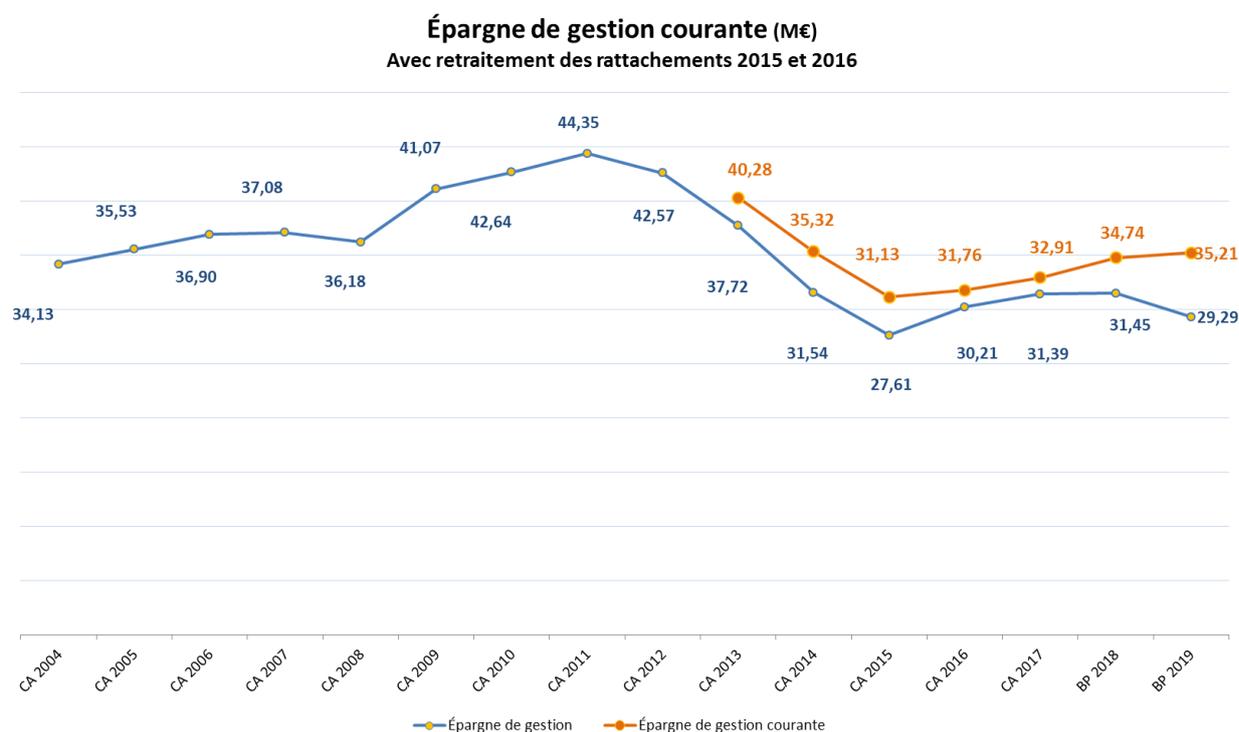
Ces montants intègrent des charges d'intérêt refacturées à la Métropole en contrepartie d'une dette récupérable. Les intérêts liés à la dette récupérable s'élèvent à 0,28 M€ et sont par ailleurs refacturés à la Métropole et enregistrés au chapitre 76 du présent budget primitif.

2. Épargnes



Épargne de gestion courante

| En millions d'euros | CA 2016 | CA 2017 | BP 2018 | BP 2019 |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Recettes de gestion courante | 251,71 | 243,47 | 261,12 | 255,10 |
| Retraitements des recettes de gestion courante | 0,09 | -0,71 | | |
| Recettes de gestion courante (1) | 251,80 | 242,76 | 261,12 | 255,10 |
| Dépenses de gestion courante (2') | 220,35 | 209,96 | 226,87 | 220,34 |
| Épargne de gestion courante (TIR non déduits) = 1-2' | 31,45 | 32,80 | 34,24 | 34,76 |
| Travaux d'investissement en régie (TIR) | -0,31 | -0,11 | -0,50 | -0,45 |
| Dépenses de gestion courante TIR Déduits (2) | 220,04 | 209,85 | 226,37 | 219,89 |
| Épargne de gestion courante (3) = 1-2 | 31,76 | 32,91 | 34,74 | 35,21 |



L'épargne de gestion courante reflète le résultat de l'exécution courante du budget municipal. Cette épargne est systématiquement corrigée des travaux d'investissement en régie (TIR) qui viennent réduire le montant des dépenses de gestion courante.

En 2019, l'épargne de gestion courante devrait s'élever à 35,21 M€, une fois majorée des TIR à hauteur de 0,45 M€. Cette épargne de gestion courante s'améliore légèrement par rapport au BP 2018 (34,74 M€) du fait des économies de gestion mises en œuvre par la collectivité.

Résultat exceptionnel

| <i>En millions d'euros</i> | CA 2016 | CA 2017 | BP 2018 | BP 2019 |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Produits exceptionnels (hors cessions), financiers (hors dette) et reprise provision | 6,50 | 4,85 | 3,90 | 1,83 |
| Retraitements recettes exceptionnelles | | 0,11 | | |
| Solde recettes exceptionnelles retraitées | 6,50 | 4,96 | 3,90 | 1,83 |
| Dépenses exceptionnelles et provisions | 8,05 | 6,48 | 7,19 | 7,74 |
| Solde dépenses exceptionnelles retraitées | 8,05 | 6,48 | 7,19 | 7,74 |
| Résultat exceptionnel (4) | -1,55 | -1,52 | -3,29 | -5,91 |

Comme indiqué précédemment, les produits financiers et exceptionnels sont en baisse, notamment en raison de la diminution des dividendes (- 1,5 M€). Du fait de l'augmentation simultanée des dépenses exceptionnelles (subventions aux budgets annexes), le résultat exceptionnel se dégrade de 2,62 M€.

Épargne de gestion

| <i>En millions d'euros</i> | CA 2016 | CA 2017 | BP 2018 | BP 2019 |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Épargne de gestion courante (3) = 1-2 | 31,76 | 32,91 | 34,74 | 35,21 |
| Résultat exceptionnel (4) | -1,55 | -1,52 | -3,29 | -5,91 |
| Épargne de gestion TIR non déduits | 29,90 | 31,27 | 30,95 | 28,84 |
| Épargne de gestion TIR déduits (5 =3+4) | 30,21 | 31,39 | 31,45 | 29,29 |

La somme de l'épargne de gestion courante (avec la déduction des TIR) et du solde exceptionnel correspond à l'épargne de gestion. Cette épargne de gestion permet de calculer l'épargne nette après financement de l'annuité de la dette.

Épargne brute

| <i>En millions d'euros</i> | CA 2016 | CA 2017 | BP 2018 | BP 2019 |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Épargne de gestion TIR déduits (5 =3+4) | 30,21 | 31,39 | 31,45 | 29,29 |
| Frais financiers nets (dont dette récupérable) | 6,82 | 6,55 | 6,61 | 6,19 |
| Remboursement intérêts dette récupérable | -0,44 | -0,39 | -0,33 | -0,28 |
| Épargne brute | 23,83 | 25,22 | 25,17 | 23,38 |

Malgré la diminution du remboursement des intérêts de la dette, l'épargne brute diminue de 1,79 M€ en raison de la dégradation du résultat exceptionnel.

Épargne nette

| <i>En millions d'euros</i> | CA 2016 | CA 2017 | BP 2018 | BP 2019 |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Épargne de gestion (TIR non déduits) | 29,90 | 31,27 | 30,95 | 28,84 |
| Épargne de gestion (5 = 3+4) | 30,21 | 31,39 | 31,45 | 29,29 |
| Frais financiers nets (dont dette récupérable) | 6,82 | 6,55 | 6,61 | 6,19 |
| Remboursement du capital (dont dette récupérable) | 27,72 | 22,72 | 22,59 | 23,43 |
| Remboursement intérêts dette récupérable | -0,44 | -0,39 | -0,33 | -0,28 |
| Compensation capital de la dette récupérable | -2,83 | -2,65 | -2,47 | -2,28 |
| Annuité de la dette (6) | 31,28 | 26,24 | 26,40 | 27,05 |
| Épargne nette (TIR non déduits, après déduct° dette récupérable) | -1,37 | 5,04 | 4,55 | 1,79 |
| Épargne nette après déduction dette récupérable et TIR (7=5-6) | -1,06 | 5,15 | 5,05 | 2,24 |

Pour mémoire, l'annuité de la dette correspond au capital de la dette à rembourser pour l'année ainsi qu'aux charges d'intérêt de la dette, déduction faite des produits de gestion de la dette pour la même année. Une épargne nette négative signifie qu'avant d'investir le moindre euro, la Ville doit mobiliser des ressources propres d'investissement pour combler ce différentiel.

Afin de neutraliser l'impact du remboursement par la Métropole de la dette récupérable liée à la compétence « voirie », il a été fait le choix d'isoler cet impact afin de garantir la permanence des méthodes.

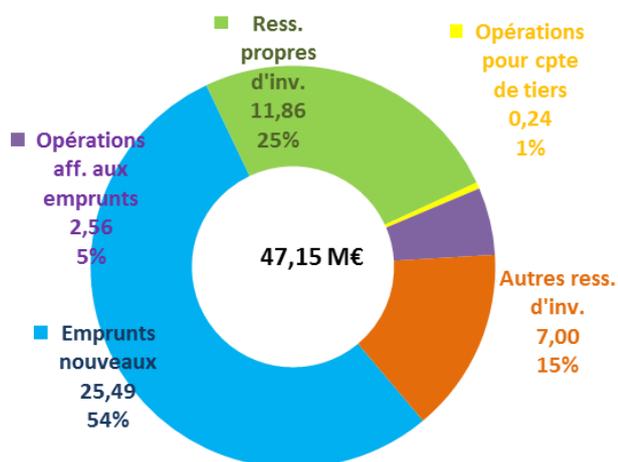
Après déduction des TIR et de la dette récupérable, l'épargne nette 2019 s'élève à 2,2 M€. Pour mémoire, elle était prévue pour un montant de 5,05 M€ au BP 2018. Malgré cette diminution, l'épargne nette reste largement positive, ce qui illustre la politique de soutenabilité financière mise en œuvre par la collectivité.

3. Budget d'investissement

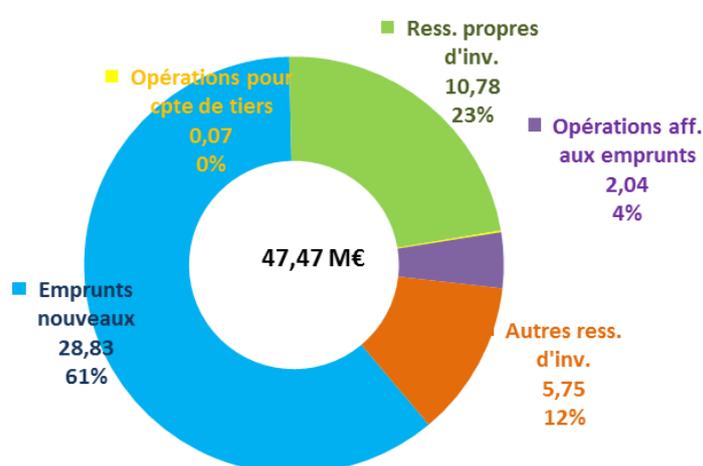


Recettes d'investissement

Recettes réelles d'investissement 2018



Recettes réelles d'investissement 2019

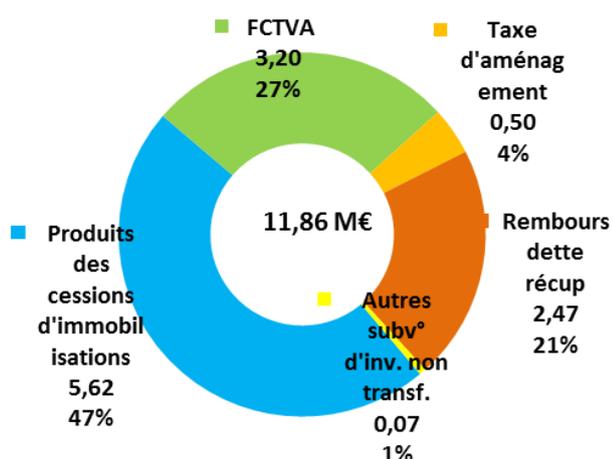


Rappel : depuis le CA 2015, la présentation des ressources propres d'investissement correspond strictement à la définition intégrée aux maquettes budgétaires de la M14.

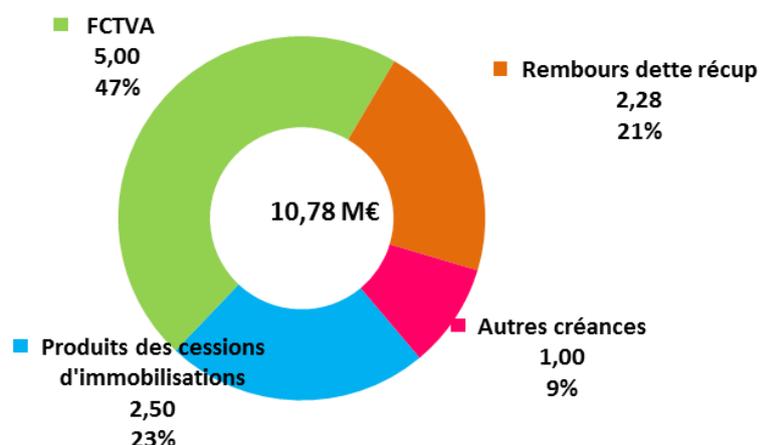
Les recettes réelles d'investissement sont en légère augmentation par rapport au BP 2018 (+0,33 M€) du fait d'une augmentation de la recette d'emprunt (+3,34M€) et de la prévision de FCTVA (+2M€).

Ressources propres d'investissement

BP 2018



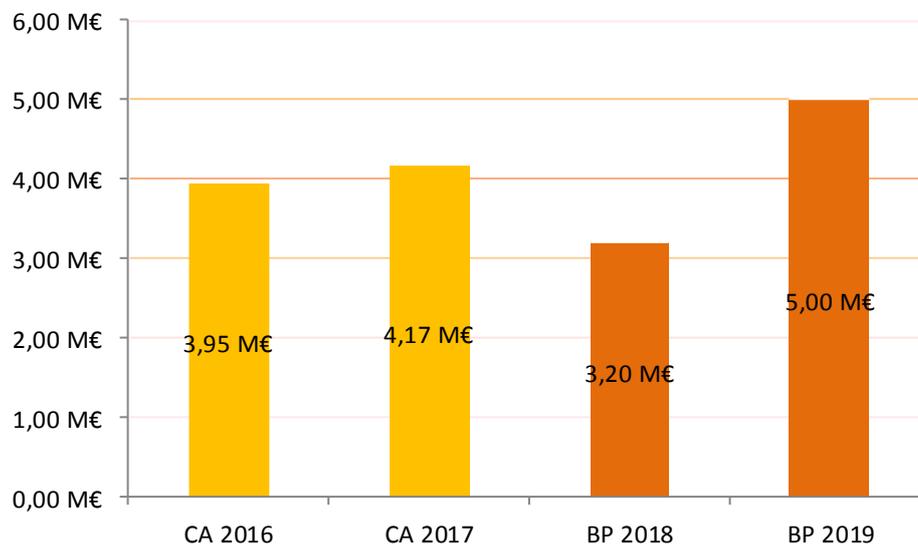
BP 2019



Les ressources propres s'élèvent à 10,78 M€, en baisse de 1,08 M€. Cette baisse s'explique par l'absence de prévision de taxe d'aménagement (TAm), cette dernière étant perçue par la Métropole depuis le transfert de la compétence PLU au 1^{er} janvier 2015. La Ville continue à percevoir les reliquats de TAm relatifs aux permis de construire délivrés à une date antérieure au transfert de compétence mais le montant et l'année de perception de ces reliquats ne peuvent être anticipés.

Par ailleurs, on note une baisse prévisible du remboursement du capital de la dette récupérable du fait de son amortissement dégressif.

Évolution du reversement du FCTVA



Pour mémoire, le FCTVA consiste pour l'État à compenser aux collectivités territoriales la TVA acquittée sur leurs investissements, sur la base d'un taux forfaitaire. Il est calculé sur les dépenses d'équipement (acquisition et travaux) des organismes locaux durant l'année précédente (hors achats de terrains et subventions spécifiques de l'État perçues), pour lesquelles la TVA n'a pu être récupérée par la voie fiscale.

La prévision de FCTVA 2019 est en hausse de 2 M€ par rapport au BP 2018 du fait de la prise en compte de la rétrocession d'espaces publics en 2018 à la Ville par la SEM Innovia concernant la ZAC Vigny Musset à hauteur de 8,3 M€ dont 1,4 M€ de TVA, récupérable via le FCTVA 2019.

Emprunt

| En millions d'euros | CA 2016 | CA 2017 | BP 2018 | BP 2019 |
|---------------------|---------|---------|---------|---------|
| Emprunts nouveaux | 26,37 | 25,00 | 25,49 | 28,83 |

La prévision d'emprunts nouveaux augmente de 3,34 M€ par rapport à ceux prévus en 2018.

Pour rappel, un budget primitif étant par définition prévisionnel, et afin d'éviter d'avoir à le corriger trop souvent en cours d'année, il doit être, pour être sincère, prudent dans l'estimation des recettes et dans l'estimation des dépenses. C'est pourquoi l'estimation des emprunts à effectuer pour équilibrer le budget d'investissement est toujours un peu plus élevée que la réalisation effective en fin d'année.

L'augmentation de la dette ne sera peut-être pas du même niveau lors de l'examen du compte administratif 2019 qui sera voté en juin 2020.

Autres ressources d'investissement

Les autres ressources d'investissement sont constituées notamment des subventions d'investissement pour un montant de 5,75 M€ et de recettes liées à l'utilisation par la Ville de ses emprunts revolving (2,04 M€).

Concernant les subventions reçues :

| Financier | CA 2016 | | CA 2017 | | BP 2018 | | BP 2019 | |
|------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | M€ | % | M€ | % | M€ | % | M€ | % |
| INVESTISSEMENT | | | | | | | | |
| État | 1,61 | 28,0% | 1,33 | 31,9% | 4,04 | 57,9% | 1,69 | 29,3% |
| Région | 0,39 | 6,9% | 0,12 | 2,9% | 0,44 | 6,3% | 0,26 | 4,6% |
| Département | 1,32 | 23,1% | 1,78 | 42,9% | 1,35 | 19,3% | 1,36 | 23,6% |
| Métropole | 1,47 | 25,7% | 0,85 | 20,5% | 0,78 | 11,2% | 0,00 | 0,0% |
| Communauté Européenne | | | | | | | 1,09 | 18,9% |
| SMTC, CAF, autres organismes | 0,94 | 16,3% | 0,07 | 1,8% | 0,37 | 5,3% | 1,35 | 23,6% |
| TOTAL | 5,73 | 100% | 4,16 | 100% | 6,97 | 100% | 5,75 | 100% |

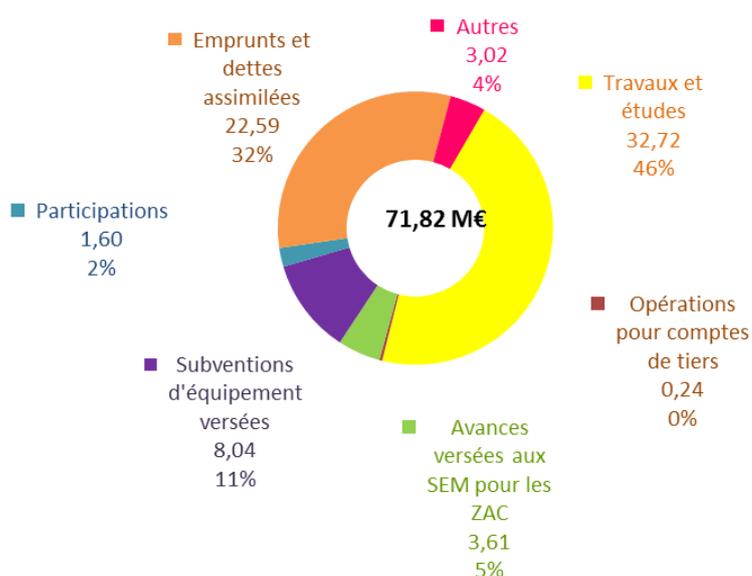
Les subventions d'investissement passent de 6,97 M€ au BP 2018 à 5,75 M€ en 2019 (-1,25 M€). Compte tenu des modalités de financement des dépenses d'investissement et de leur phasage, il n'est pas anormal de constater des variations fortes d'une année sur l'autre.

Opérations pour compte de tiers

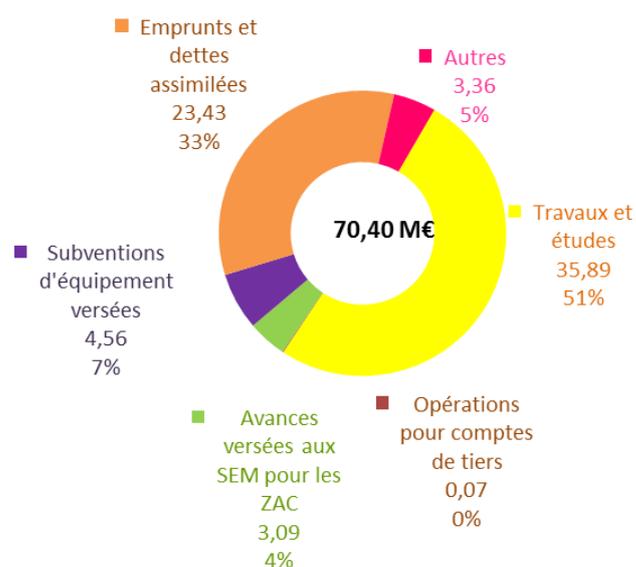
La Ville porte des opérations pour le compte de tiers : ces opérations donnent lieu à la réalisation de dépenses d'investissement comptabilisées au chapitre 45 et à des recettes de refacturations aux tiers également comptabilisées au chapitre 45 des recettes d'investissement. Le montant des recettes de ces opérations au BP 2019 est de 0,07 M€. Il s'agit principalement de dépenses relatives aux travaux à la Maison du Tourisme.

Dépenses d'investissement

Dépenses réelles d'investissement
BP 2018

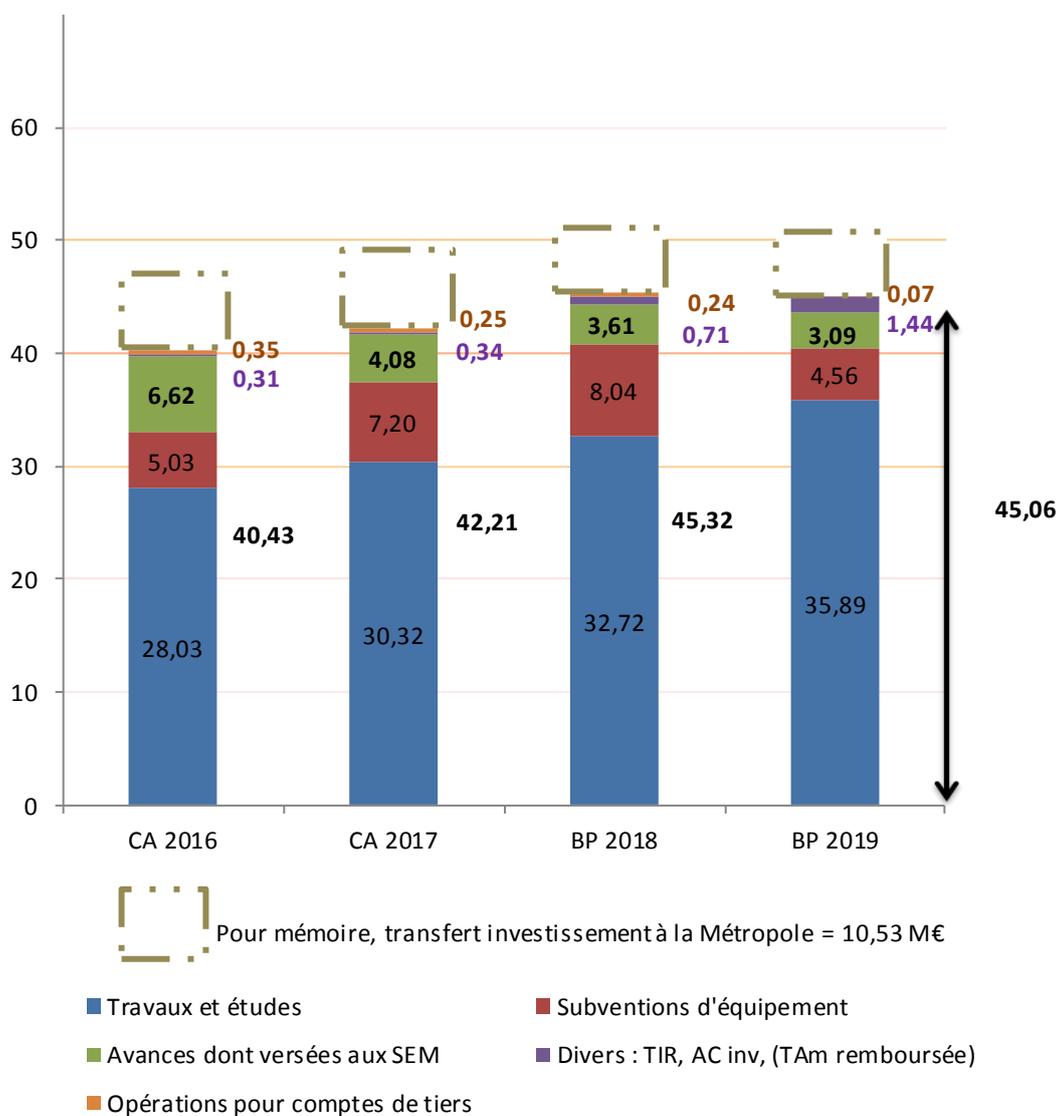


Dépenses réelles d'investissement
BP 2019



Les dépenses réelles d'investissement sont prévues à hauteur de 70,40 M€, soit une baisse de 1,42 M€ par rapport au BP 2018. Cette diminution s'explique principalement par le fait qu'aucune prise de participation n'est prévue en 2019. En 2018, 1,6 M€ étaient prévus pour financer l'achat d'actions concernant GEG et la SPL OSER.

Dépenses d'investissement hors opérations financières



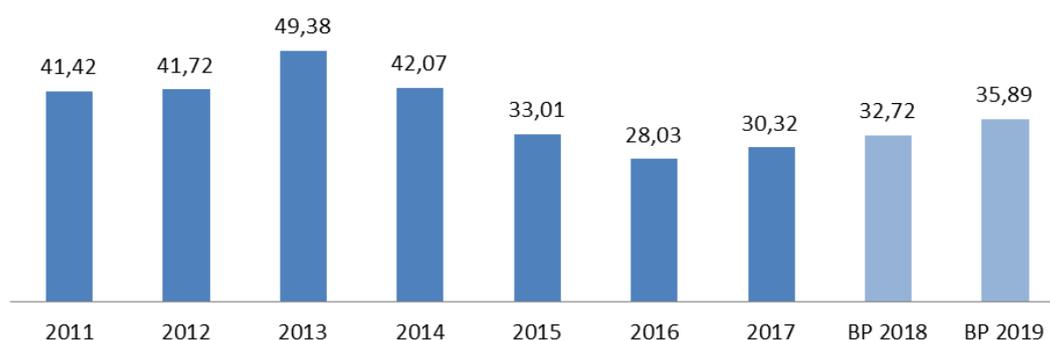
La rubrique « Divers » (1,44 M€) comprend la TAM remboursée (0,09 M€), l'AC d'investissement (0,90 M€), et les Travaux d'investissement en régie - TIR (0,45 M€). Cette rubrique est en augmentation par rapport à 2018. En effet, elle tient compte au sein de l'AC d'investissement du transfert de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) à la Métropole en 2018. Désormais, la subvention d'investissement que versait la Ville au SYMBHI (Syndicat mixte du bassin hydraulique de l'Isère) est comptabilisée au chapitre 10 au sein de l'attribution de compensation d'investissement, au même titre que les ouvrages d'art.

Travaux et études

Les travaux et études agrègent :

- les frais d'études, d'acquisitions de logiciel... (chapitre 20 « immobilisations incorporelles »),
- les acquisitions de biens immobiliers et mobiliers, les travaux réalisés dans l'année (chapitre 21 « immobilisations corporelles »),
- les immobilisations en cours (travaux pluriannuels) à l'exception des avances versées aux SEM d'aménagement pour la réalisation des ZAC,
- les opérations d'équipement créées dans le cadre des AP Écoles et Travaux bâtiments culturels.

Travaux et études (M€)



Principales opérations d'investissement

En 2019, priorité est à nouveau donnée à l'éducation avec la poursuite du Plan écoles (9,75 M€ de dépenses prévues) avec plusieurs projets de construction et extension :

- 1,64 M€ seront investis dans l'extension de l'école Diderot
- 4,22 M€ pour la construction de l'école Hoche
- 0,99 M€ dans les travaux de réhabilitation de l'école Florence ARTHAUD qui sera livrée en 2019
- 0,62 M€ dans l'aménagement et l'ouverture de classes dont les travaux de dédoublement des classes de CP et CE1 en zone REP et REP+
- 1,5 M€ seront consacrés aux travaux d'amélioration dans les écoles, à l'accessibilité des bâtiments scolaires, à la mise aux normes des restaurants, à l'acquisition de mobilier, de matériels pédagogiques et d'entretien

En dehors du plan Ecoles, 2,62 M€ seront consacrés aux travaux de rénovation énergétique dans les groupes scolaires Elisée Chatin, Ampère et Painlevé, permettant de réduire leur besoin d'énergie et de produire de l'énergie solaire.

En matière d'aménagement des espaces publics, le projet Cœur de Ville-Cœur de Métropole (CV-CM) se poursuivra en 2019 (1,06 M€ investis sous forme de fonds de concours, 11M€ sur 3 ans pour la Ville et la Métropole). En complément du projet CV-CM, des travaux d'aménagement seront réalisés sur la Place Victor Hugo pour un montant de 1,2 M€ : embellissement, rénovation des sols, plantations complémentaires...

2,4 M€ seront investis sur les autres aménagements de proximité : investissement d'amélioration des jardins et squares, végétalisation des rues, entretien et sécurité des espaces verts et jeux d'enfants, poursuite du déploiement du nouveau mobilier d'information urbaine...

5,90 M€ seront investis en 2019 pour améliorer et développer les équipements culturels, sportifs et associatifs.

2,97 M€ seront consacrés aux équipements culturels dont :

- 0,81 M€ pour les travaux d'aménagement du rez-de-chaussée de la bibliothèque d'étude et du patrimoine afin de faire de cette bibliothèque un lieu de rencontre et de convivialité et d'ouvrir l'équipement sur la Ville
- 1,23 M€ pour les travaux de réhabilitation du théâtre PREMOL dont la livraison est prévue en juin 2019

2,83 M€ seront investis pour le développement des équipements sportifs dont :

- 1,02 M€ pour les travaux de reconstruction du centre sportif Jean-Philippe MOTTE dont la livraison est prévue en 2019
- 0,48 M€ pour les travaux de réhabilitation du centre sportif Hoche
- 0,38 M€ pour l'entretien des équipements sportifs gérés en régie par la Ville (gymnases, piscines, stades et terrains de proximité)

Enfin, 0,10 M€ seront consacrés aux travaux de réaménagement du pôle de solidarité internationale dont l'ouverture aura lieu en février 2019.

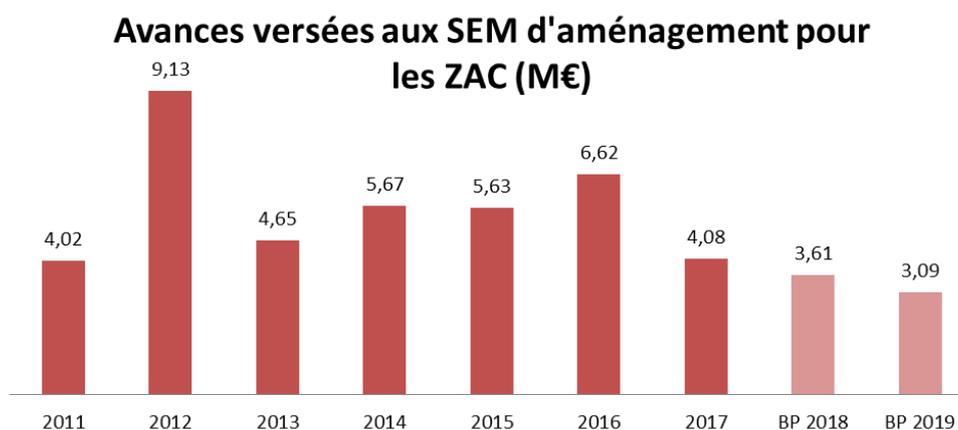
Une enveloppe de 3,21 M€ sera consacrée aux investissements en faveur de la modernisation du service public : optimisation du patrimoine de la Ville avec le regroupement au sein du bâtiment Claudel d'une partie des agents de la Ville et du CCAS (1,96 M€ de dépenses prévues en 2019) et le regroupement d'une partie des équipes techniques dans un centre logistique optimisé au sein de la Halle du repos.

De nombreux projets urbains seront développés en 2019 :

- 3,09 M€ seront investis dans les zones d'aménagement concerté Washington Sud, Flaubert et de la Presqu'île,
- 0,5 M€ seront consacrés à la 1ère phase de l'aménagement de l'Esplanade
- Achèvement du premier programme de l'ANRU dans le quartier Villeneuve (0,71 M€) et démarrage du deuxième programme de l'ANRU dans les quartiers Villeneuve (0,95 M€) et Mistral (0,45 M€) : réhabilitation de logements sociaux, aménagement des espaces publics...
- Réaménagement des espaces et démolition/reconstruction des équipements publics en lien avec les travaux d'élargissement de l'A480 (0,52 M€)

Avances versées aux SEM d'Aménagement pour la réalisation des ZAC

Les avances comptabilisées ici intègrent les avances versées aux SEM d'aménagement pour la réalisation des zones d'aménagement concertées considérées comme des créances détenues par la Ville sur ses SEM d'aménagement (compte 2764) qui peuvent être considérées comme des dépenses similaires.

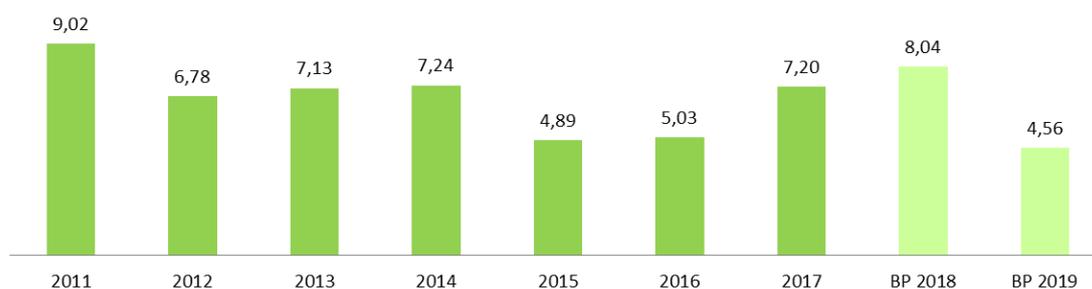


Subventions d'équipements

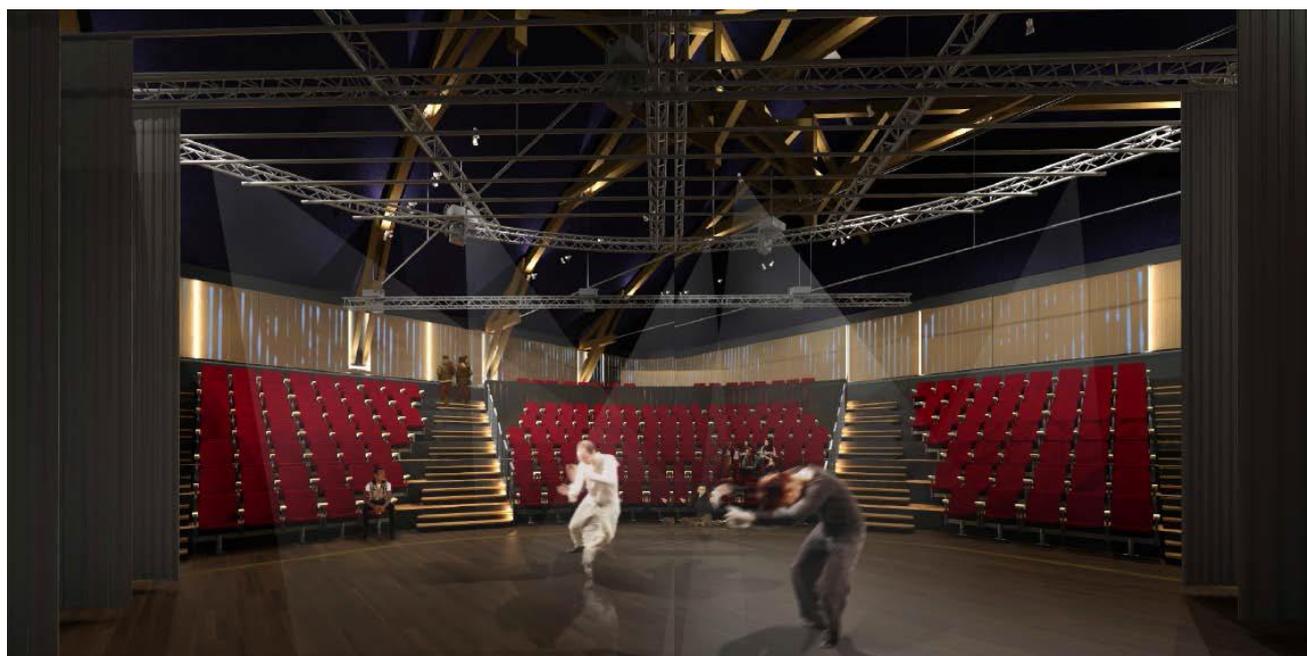
Les subventions d'équipement intègrent toutes les subventions versées par la Ville à des tiers pour la réalisation d'opérations d'investissement. Les subventions d'équipement diminuent de 3,47 M€ par rapport au BP 2018.

Cette baisse s'explique par le solde en 2018 de plusieurs opérations soutenues par la Ville dans le cadre du projet « CAMPUS » (travaux d'aménagement de l'IEP de Grenoble, pôle de formation des professionnels de santé porté par le CHU...). En 2019, les subventions d'équipements concernent principalement les fonds de concours versés par la Ville dans le cadre des projets Cœur de Ville/Cœur de Métropole et les aides versées aux bailleurs sociaux.

Subventions d'équipement (M€)



FOCUS Investissement – Reconstruction du Théâtre Prémol



Après l'incendie criminel qui a détruit le Théâtre Prémol en 2015, la Ville s'est immédiatement mobilisée pour en assurer la reconstruction, notamment en renouvelant la toiture.

Approuvé lors de la séance du conseil municipal qui s'est tenue le 26 septembre 2016, le programme prévoit une rénovation d'ensemble, en concertation étroite avec les utilisateurs, guidée par le principe général d'une reconstruction à l'identique accompagnée toutefois de certaines améliorations portant sur les conditions d'accueil des publics, les performances acoustiques et thermiques, les conditions de travail des personnels et des artistes.

- Accueil des publics : revalorisation de l'entrée du théâtre, création d'un pôle billetterie / buvette, modernisation du bloc sanitaire accessible aux PMR, apport de lumière naturelle
- Salle du théâtre : reconfiguration des escaliers du gradin, remplacement et modification de la position des sièges pour améliorer la visibilité, création d'une plateforme PMR au sommet du gradin et boucle magnétique, reconfiguration de la régie désormais ouverte sur la salle, habillage des parois pour améliorer les performances thermiques et acoustiques, modernisation du dispositif de chauffage
- Plateau : gril technique et pont motorisés, remplacement intégral du parquet scénique, remplacement de l'ensemble des réseaux scéniques (lumière, son, vidéo)
- Accueil artistes : création de 2 loges, de sanitaires et d'une douche accessibles.

Le théâtre est animé par la MJC Prémol, qui poursuit aujourd'hui des missions indispensables d'accompagnement des jeunes et d'émancipation par la culture. Le Théâtre municipal accompagnera la MJC pour la prise en main de cet outil de travail reconfiguré, au service des équipes artistiques et des publics.

Coût de l'opération : 1,7 M€

Recettes attendues : 0,3 M€ de l'État et 0,3 M€ du Département de l'Isère

Livraison : juin 2019

FOCUS Investissement - Bibliothèque d'études et du patrimoine



La bibliothèque d'étude et du patrimoine (BEP) est l'un des piliers du réseau de lecture publique grenoblois. Labellisée architecture remarquable du XXe siècle, cette bibliothèque marque l'entrée du cœur de ville. Elle abrite des trésors patrimoniaux de portée universelle et fait partie des 3 bibliothèques les plus fréquentées du réseau, notamment par les chercheurs et étudiants (41 heures d'ouverture hebdomadaire, soit la plus importante du réseau).

En première pierre du plan lecture 2018-2025 et du réseau de demain, la ville de Grenoble a décidé d'entreprendre la réhabilitation/requalification du rez de chaussée de cette grande bibliothèque d'étude et de patrimoine.

Les objectifs :

- Ouvrir la bibliothèque sur la ville (ouverture des fenêtres, suppression des barreaux, entrée de lumière naturelle), visibilité sur l'extérieur depuis l'intérieur, sur l'intérieur depuis l'extérieur
- Faire de la bibliothèque un lieu de rencontre, de convivialité, de détente (hall ouvert sur un café, dans une rotonde qui est aujourd'hui inaccessible au public, vue sur la Tour Perret, nouvelle place publique intérieure)
- Donner envie de découvrir les richesses patrimoniales de la bibliothèque : une artothèque ouverte, visible depuis l'extérieur, des espaces permettant de dynamiser les actions événementielles et de valoriser les collections

Coût du projet : 0,8 M€ de travaux ; 1,2 M€ toutes dépenses confondues

Livraison janvier 2020

Projet porté en partenariat avec l'État – Ministère de la culture.

La bibliothèque est soutenue par le département de l'Isère.

FOCUS Investissement - Bibliothèque numérique de référence 2



En 2012, la ville de Grenoble s'est engagée dans le projet de « bibliothèque numérique de référence » (BNR), qui a permis de construire la « numothèque » : des ressources numériques issues de tous les champs de la connaissance, accessibles à l'ensemble des usagers du réseau grenoblois.

La Ville s'engage aujourd'hui dans une deuxième labellisation « Bibliothèque numérique de référence », véritable volet numérique du Plan lecture 2018-25 qui se décline autour de 3 volets :

- Réseau et modernisation des outils informatiques :
 - automatisation des transactions de prêt et de retour qui permettra aux équipes de dégager plus de temps pour l'accueil des publics
 - modernisation des espaces numériques des bibliothèques
 - remplacement du système de gestion de bibliothèque (SGB) actuel Portfolio par la mise en place d'un système de nouvelle génération
 - extension de la numothèque à la métropole et développement des contenus en ligne.
- Patrimoine :
 - migration du portail de la bibliothèque numérique patrimoniale de Grenoble vers le site porté par Gallica, marque blanche de la bibliothèque nationale de France, permettant un véritable référencement
 - poursuite des campagnes de numérisation menées dans le cadre de la BNR1
 - médiation des collections patrimoniales, notamment en investissant le hall de la BEP réhabilité
- Formation : plan global de formation au numérique pour les agents, conduit en lien avec le service formation de la ville et sur la durée, afin de consolider en interne les questions de culture et de médiation numérique pour mieux les porter vers le public.

Budget du projet (2019-2022) : 1,2 M€

Participation attendue de l'État : 0,4 M€

Une participation de la Métropole est prévue sur le volet « extension de la numothèque »

FOCUS Investissement – Plan crèches



La Ville et le CCAS se sont engagés dans un plan d'amélioration du réseau de crèches publiques de Grenoble, qui représente un budget de 6 millions d'euros de 2016 à 2019.

En 2019, 2 nouvelles crèches seront inaugurées : la crèche **Anthoard (secteur 1)** et la crèche **Châtelet (secteur 5)**.

Les objectifs :

- Mettre à niveau les bâtiments : confort, sécurité, accessibilité et conditions de travail
- Offrir une **qualité d'accueil renforcée**, pour les enfants, les familles et les professionnels
- Favoriser les échanges et la convivialité au sein des équipements, en accordant une **large place aux familles**, premiers éducateurs de leur enfant
- **Adapter l'offre d'accueil aux besoins des familles** : accueil collectif ou familial, régulier ou occasionnel, prise en compte des besoins spécifiques.

Après une décennie de très forte natalité, le nombre de naissances se stabilise à Grenoble. L'accueil collectif public est une force à Grenoble : on compte 26 places pour 100 enfants de moins de 3 ans, un taux supérieur de 10 points à la moyenne nationale. Sur les 1629 places en accueil collectif, 1278 (78%) sont portées par le CCAS. Au-delà de l'augmentation quantitative de l'offre, la qualité de l'accueil et l'accompagnement des familles les plus fragiles sont au cœur des préoccupations de la Ville et du CCAS, qui portent le plan crèches en partenariat très étroit avec la CAF.

En 2018, 54% des enfants accueillis dans les crèches du CCAS sont issus de familles à bas revenus. Les professionnels se forment tout au long de leur carrière à l'accueil d'enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques.

La politique petite enfance est un levier pour agir concrètement sur les inégalités sociales, en accompagnant l'enfant et l'ensemble de sa famille.

EAJE Anthoard

Nombre de places : 60

Surface : 684 m²

Livraison fin 2018, inauguration 1^{er} trim. 2019

Coût de l'opération : 2 M€

EAJE Châtelet

Nombre de places : 51

Surface : 535 m²

Livraison : septembre 2019

Coût de l'opération : 1,9 M€

FOCUS Investissement – Nouvelle école Florence Arthaud



La nouvelle école Florence Arthaud est l'une des 5 créations d'écoles faisant partie du Plan écoles (qui comprend également des opérations d'extension, de réhabilitation et de rénovation thermique).

Cette école permettra de répondre à l'augmentation des effectifs scolaires (+200 à 300 élèves par an de 2004 à 2017 à l'échelle de la commune), de soulager les écoles environnantes et d'offrir un cadre de vie de qualité aux enfants et à la communauté éducative.

La Ville a acquis le bâtiment d'une ancienne école privée, au cœur du quartier Saint-Bruno. Après des travaux d'extension, de réhabilitation et de mise en conformité (incendie, accessibilité, structure...), elle accueillera **une nouvelle école maternelle de 4 classes, dotée d'un restaurant scolaire.**

Cette opération s'inscrit dans un cahier des charges strict élaboré pour l'ensemble des opérations du Plan écoles qui accorde une attention particulière aux enjeux de santé environnementale et notamment de qualité de l'air intérieur.

Les aménagements ont été pensés pour offrir aux élèves un environnement calme et sécurisé, en donnant la part belle à la **végétalisation**, au **confort thermique** et à l'**éclairage naturel** des classes.

Ouverture aux élèves : septembre 2019.

Coût de l'opération :

2.8M€ € TTC (1 M€ TTC en 2019)

Dont travaux : 1,8 M€ HT

FOCUS Investissement – Réhabilitation thermique de 3 groupes scolaires : Ampère, Elisée Chatin, Painlevé



La Ville a engagé avec la SPL Oser la rénovation énergétique des 3 groupes scolaires Ampère, Elisée Chatin et Painlevé. Les travaux permettront :

- de réaliser 46% d'économies d'énergie primaire,
- de produire sur site 30% des besoins énergétiques en énergies renouvelables,
- d'atteindre un niveau BBC rénovation pour l'ensemble du groupe scolaire Ampère, l'école élémentaire Elisée Chatin, l'école élémentaire Painlevé.

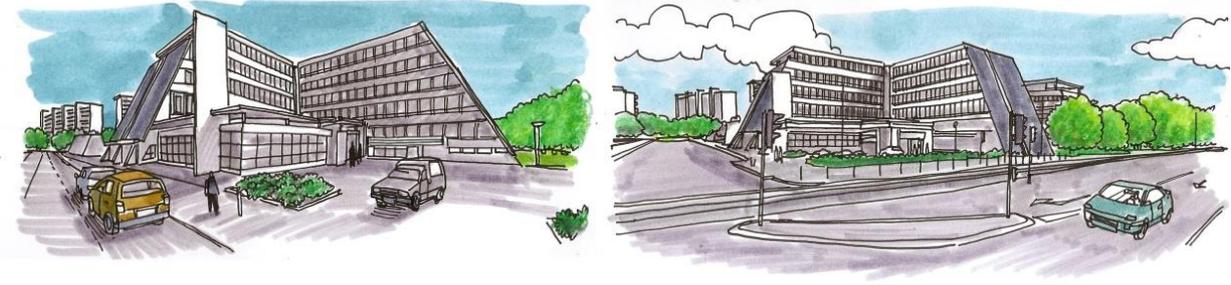
Une nette amélioration du confort en été sera assurée grâce à l'isolation et l'amélioration de la qualité de l'air intérieur avec des VMC double flux. Au-delà de la rénovation énergétique, l'accessibilité des écoles sera améliorée et des travaux de sécurité réalisés.

Ces opérations de réhabilitation se traduiront par une requalification architecturale profonde, permettant de pérenniser le bâti de ces trois écoles, dont les travaux ont débuté à l'été 2018 et seront livrés à la rentrée 2019.

Ces opérations d'importance s'accompagnent d'actions de sensibilisation et de formation à l'attention des écoliers et de la communauté éducative, mises en œuvre par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat.

Coût global des 3 opérations : 7 M€ TTC (dont 2,6 M€ sur 2019), 1,9 M€ de recettes attendues sur 2019-2020
Livraison : septembre 2019.

FOCUS Investissement – Bâtiment Claudel



Le bâtiment Claudel, situé rue Paul Claudel (en face de la MC2), regroupera en 2020 près de 500 agents de la Ville et du CCAS. Il constituera le second pôle d'accueil du public après l'hôtel de Ville.

L'accueil à Claudel sera commun pour des démarches auprès de la Ville (urbanisme, sports, éducation-jeunesse, santé publique et environnementale, environnement et cadre de vie...) et du CCAS (services du siège, accueil petite enfance, pôle inclusion financière..).

Les services de la Ville et du CCAS qui seront transférés à Claudel sont actuellement répartis sur une dizaine de sites différents, qui sont inscrits dans un schéma de valorisation immobilière (cessions, mises à disposition dans le cadre de Gren' de projets, ...).

Entre 2019 et 2020, la Ville et le CCAS conduisent les travaux d'aménagement et d'équipement numérique du site :



Les travaux de mise en sécurité

Le bâtiment relève actuellement de la réglementation du code du travail, mais deviendra un établissement recevant du public (ERP) 5^{ème} catégorie. Ce changement de statut implique un certain nombre de travaux obligatoires de mise en sécurité : circulations, escaliers, nombres d'issues de secours, portes coupe-feu supplémentaires ...



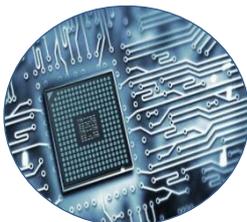
L'aménagement du hall d'accueil

Le hall sera entièrement rénové pour adapter les locaux au flux qui sera accueilli à Claudel (environ 300 personnes par jour). L'aménagement de l'accueil s'appuie sur les propositions des agents Ville et CCAS, et des usagers, pour construire un format qui favorise l'innovation, garantit l'accès aux droits et place les usagers au cœur de son fonctionnement.



L'évolution des espaces de travail

Les bureaux sont actuellement configurés pour les équipes du Crédit Agricole. Les agents de la Ville et du CCAS qui rejoignent le site ont été concertés pour repenser ces espaces de travail, afin qu'ils reflètent leurs organisations et leurs modes de travail. Le mobilier actuellement en place a été acheté en même temps que le bâtiment, et sera réutilisé.



L'équipement numérique du site

L'implantation à Claudel implique un investissement sur les réseaux et le câblage interne, ainsi que des acquisitions et des installations au sein des futurs espaces de travail et d'accueil : wifi, téléphonie, équipement des salles de réunion et de formation, équipement numérique du futur accueil (écrans, bornes, espace numérique accessible au public...).

Coût des travaux : 4,3 M€ (2 M€ en 2019, 2,2 M€ en 2020, 0,2 M€ en 2021) - Contribution du CCAS de 0,9 M€ (0,5 M€ en 2019, 0,4 M€ en 2020)
Déménagement : 2020

FOCUS Investissement – Relocalisation du centre de santé des Géants



Les travaux de relocalisation du centre de santé de la place des Géants à l'emplacement de l'ancienne crèche des poucets (opération de 1,2 M€ Anru1) s'inscrivent dans le vaste programme de renouvellement urbain du quartier de la Villeneuve qui prévoit entre autre la réhabilitation des logements, l'aménagement des espaces publics et l'investissement dans les équipements.

La relocalisation du centre implanté au 64 place des Géants, au-dessus de commerces, présentent de nombreux dysfonctionnements : absence d'isolation thermique, exigüité, sécurité incendie à conforter. L'opération consiste à reconstruire les locaux de soins sur la place des Géants, en lieu et place de l'ancienne crèche des Poucets afin d'offrir aux usagers et aux praticiens des conditions d'accueil et de travail optimales.

Les travaux portent sur :

- la déconstruction partielle de l'ancienne crèche des Poucets (conservation de la structure porteuse, éventuellement de certains planchers et toitures) ;
- la reconstruction du Centre de santé à partir de la structure conservée afin de permettre au bâtiment de satisfaire aux exigences du label BBC Effinergie rénovation.

Le bâtiment reconstruit, d'une surface utile d'environ 340 m², regroupera 3 entités fonctionnelles principales :

- des espaces communs (espaces d'accueil du public et locaux commun à l'usage du personnel) ;
- des espaces de soins (locaux infirmières, bureaux des médecins, salle d'activités physiques adaptés, bureau orthophoniste) ;
- des locaux techniques.

Ce projet vise à améliorer l'accueil des usagers, l'accès à la santé de tous et les conditions de travail du personnel. La relocalisation s'inscrit dans le projet plus large de transformation du quartier et la nécessité de maintenir des équipements de proximité sur la dalle contribuant ainsi à la requalification de la place des Géants qui sera poursuivie dans le cadre du projet ANRU2. Ce projet a été travaillé avec le personnel du centre et l'association des usagers.

Coût des travaux : 1,7 M€ TTC dont 1,2 M€ en 2019 (Recettes attendues 1,3 M€ : 0,7 M€ de la région, 0,5 M€ du département, 0,1 M€ de l'ANRU).

Réalisation des travaux : fin 2018-2019

FOCUS Investissement – un nouveau cœur de Ville pour Grenoble

Après la rénovation de la place Grenette inaugurée en septembre 2018, les investissements vont s'accroître sur le centre-ville. Rénovation de la place Victor Hugo, travaux Cœurs de ville-Cœurs de Métropole ou encore plusieurs aménagements Chronovélo en cœur de ville sont au programme.

Une nouvelle place Victor Hugo pour l'hiver 2019-2020

Place emblématique du centre-ville, la place Victor Hugo va faire peau neuve au 2nd semestre 2019. Ce projet porté par la ville de Grenoble s'inscrit en complément du projet Cœurs de Ville-Cœurs de Métropole qui concerne notamment des rues proches de la place. Au programme, embellissement, rénovation des sols, nouvel éclairage, plantations complémentaires ou encore amélioration des traversées piétonnes entre les différents pôles commerciaux et de transports.



Projet Cœurs de Ville – Cœurs de Métropole

Portés par la Métropole, le SMTc et la ville de Grenoble les travaux vont s'accroître en 2019. Alors que la première tranche des boulevards Lyautey et Agutte-Sembaat sera livrée à l'hiver 2018-2019, ces travaux vont se dérouler de manière phasée sur les autres secteurs : 2^{ème} tranche des boulevards Agutte-Sembaat-Rey, aménagements piétons sur les rues Chenoise, de Lionne, République, Montorge, Millet, de Sault, Guétal (...), apaisement du secteur Championnet sont prévus.

Déploiement des pistes « Chronovélo »

40 km de réseau Chronovélo doivent être déployés par la Métropole à horizon 2020-2021. L'ensemble des axes traversent le cœur de l'agglomération amenant non seulement un aménagement très favorable au développement de la pratique cyclable mais également une amélioration qualitative des espaces publics. Le boulevard Jean Pain, le carrefour Chavant, les Boulevards Lyautey, Agutte-Sembaat, les cours Lafontaine et Berriat vont accueillir ces axes d'un nouveau type.



Livraisons au cours de l'année 2019 - début 2020

Coût de l'opération Victor Hugo : 1,4 M€ dont 1,2 M€ en 2019

Participation Ville au projet Cœurs de Ville – Cœurs de Métropole : 2 M€ dont 1,1 M€ en 2019

Opérations pour compte de tiers

Les dépenses d'opérations pour compte de tiers constituent la contrepartie des opérations passées en recettes de la section d'investissement. Elles sont prévues à hauteur de 0,07 M€ en 2019 principalement pour des travaux effectués pour le compte de la Métropole à la Maison du Tourisme.

Autres dépenses d'investissement

Elles intègrent des écritures en dépenses et recettes d'un montant identique permettant de réaliser des tirages et remboursements sur des emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour un montant de 2,04 M€ (compte 16449 en dépenses et 16441 en recettes), les cautions reversées à des tiers pour un montant de 0,01 M€ (compte 165), les immobilisations financières pour un montant de 0,33 M€ ainsi que la comptabilisation de l'attribution de compensation d'investissement versée à la Métropole pour les ouvrages d'art et la compétence GEMAPI pour un montant de 0,90 M€.

Autorisations de programme et crédits de paiement (APCP)

| Intitulé de l'AP | Année de création de l'AP | AP votées (dont 2018) | Part dans le stock d'AP | Crédits de paiement réalisés < 01/01/2018 | Crédits de paiement réalisés 2018** | Crédits de paiement réalisés au 31/12/2018 | Crédits de paiement votés 2019 | Total CP restant à réaliser au-delà de 2019 |
|---|---------------------------|-----------------------|-------------------------|---|-------------------------------------|--|--------------------------------|---|
| AUTORISATIONS DE PROGRAMME - Département Ville Solidaire et Citoyenne | | 25 018 949 € | 17% | 22 943 826 € | 993 257 € | 23 937 083 € | 180 000 € | 901 866 € |
| Jouhaux | 2007 | 4 100 744 € | 3% | 3 253 802 € | - € | 3 253 802 € | - € | 846 942 € |
| Mistral | 2007 | 9 785 296 € | 6% | 9 738 381 € | - € | 9 738 381 € | - € | 46 915 € |
| Teisseire | 2007 | 11 132 909 € | 7% | 9 951 643 € | 993 257 € | 10 944 900 € | 180 000 € | 8 009 € |
| AUTORISATIONS DE PROGRAMME - Département Ville émancipatrice | | 102 783 296 € | 68% | 40 466 566 € | 9 067 191 € | 49 533 757 € | 13 524 859 € | 39 724 680 € |
| Modernisation de la flotte de véhicules de la cuisine centrale - Budget annexe Cuisine centrale | 2019 | 700 000 € | 0% | - € | - € | - € | - € | 700 000 € |
| Restructuration et extension de la cuisine centrale - Budget annexe Cuisine centrale | 2019 | 4 700 000 € | 3% | - € | - € | - € | - € | 4 700 000 € |
| Plan Ecoles | 2016 | 64 620 205 € | 43% | 17 794 005 € | 5 784 863 € | 23 578 868 € | 9 752 392 € | 31 288 945 € |
| Travaux bâtiments culturels | 2017 | 5 876 000 € | 4% | 485 826 € | 826 534 € | 1 312 360 € | 2 748 200 € | 1 815 440 € |
| Centre sportif JP Motte | 2017 | 5 068 949 € | 3% | 451 593 € | 2 383 028 € | 2 834 620 € | 1 024 267 € | 1 210 062 € |
| Salle de musiques amplifiée - Budget annexe Locaux culturels | 2006 | 10 160 897 € | 7% | 10 089 897 € | 70 533 € | 10 160 430 € | - € | 467 € |
| Construction des Tennis de la Plaine des Sports | 2005 | 11 657 245 € | 8% | 11 645 245 € | 2 232 € | 11 647 477 € | - € | 9 768 € |
| AUTORISATIONS DE PROGRAMME - Département Ville Durable | | 23 552 007 € | 16% | 5 078 346 € | 4 124 266 € | 9 202 612 € | 5 655 881 € | 8 693 514 € |
| Plan de renouvellement de la flotte véhicules | 2019 | 10 308 438 € | 7% | - € | - € | - € | 1 834 673 € | 8 473 765 € |
| Travaux d'aménagements de la place Victor Hugo | 2019 | 1 400 000 € | 1% | - € | - € | - € | 1 200 000 € | 200 000 € |
| ZAC Teisseire / JO - BP | 2004 | 4 795 345 € | 3% | 4 778 346 € | 181 € | 4 778 527 € | - € | 16 818 € |
| SPL OSER | 2017 | 7 048 224 € | 5% | 300 000 € | 4 124 085 € | 4 424 085 € | 2 621 208 € | 2 931 € |
| TOTAL | | 151 354 252 € | 100% | 68 488 737 € | 14 184 714 € | 82 673 452 € | 19 360 740 € | 49 320 060 € |

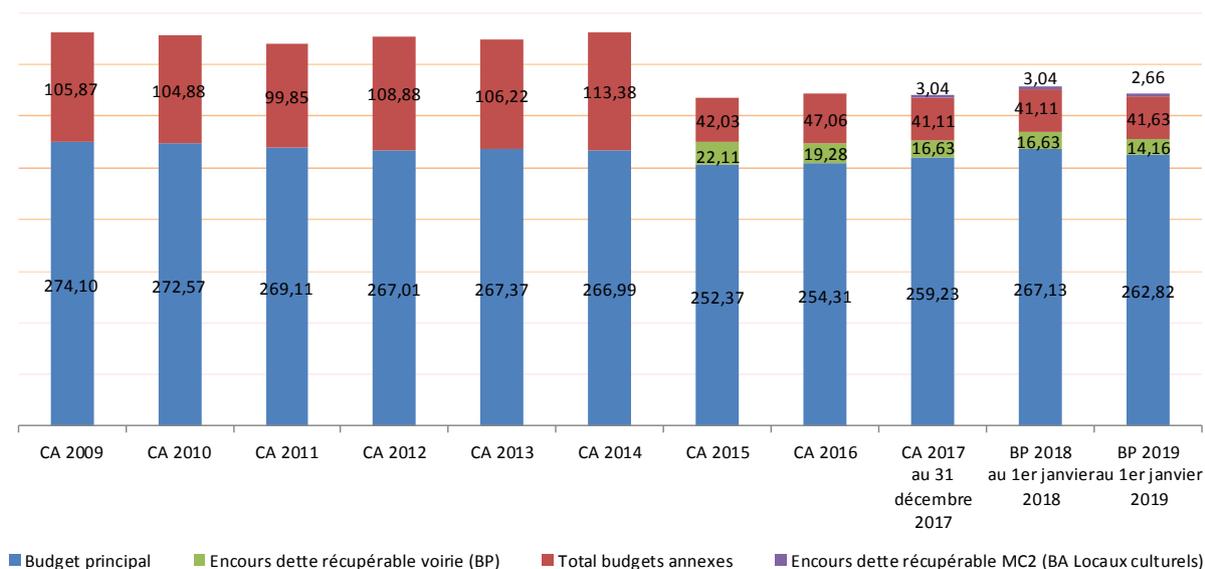
** Crédits de paiements réalisés au 21/11/2018

Remboursement de la dette

L'annuité de la dette correspond à la somme du remboursement en capital des emprunts (investissement) et des frais financiers nets (fonctionnement).

L'annuité devrait légèrement augmenter en 2019 sous l'effet notamment de la baisse progressive de la recette de dette récupérable auprès de la Métropole concernant le transfert de la compétence voirie.

Encours de la dette (M€)



L'encours consolidé de l'ensemble des budgets varie à la baisse de 6,63 M€ (-2,02%), passant de 327,90 M€ au BP 2018 à 321,27 M€ au BP 2019. Après retrait des dettes récupérables, l'encours de dette de l'ensemble des budgets diminue de 3,79 M€ (-1,23%), passant de 308,24 M€ à 304,45 M€.

Lors du BP 2018, il était prévu d'encaisser la totalité des emprunts votés en 2017 (35,11 M€) ; toutefois, seuls 25,34 M€ ont été encaissés en 2017.

Pour la préparation du BP 2019, il est prévu un encaissement des emprunts 2018 à hauteur de 29 M€ au lieu des 33,72 M€ votés sur l'ensemble des budgets. Ainsi, l'encours de dette prévisionnel au 01/01/2019 tient compte de l'ajustement des emprunts 2017 réellement encaissés et d'une prévision plus fine d'encaissement des emprunts 2018.

| | | <u>Annuité de la dette</u> | | | |
|--------------------------|--|----------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| | | En euros | | | |
| | | CA 2016 | CA 2017 | BP 2018 | BP 2019 |
| Remboursement en capital | Capital remboursé (comptes 1641, 16818 et 16441) | 26 740 139 | 21 742 934 | 21 613 190 | 22 445 279 |
| | Remboursement par la Métropole du capital de la dette récupérable pour la voirie | -2 826 524 | -2 649 578 | -2 469 093 | -2 284 998 |
| | Anticipation du remboursement du capital de l'emprunt obligataire | 980 000 | 980 000 | 980 000 | 980 000 |
| Frais financiers | Intérêts | 7 535 803 | 7 151 692 | 7 231 090 | 6 678 589 |
| | Produits financiers | -711 767 | -601 019 | -619 966 | -486 325 |
| | Remboursement par la Métropole des intérêts de la dette récupérable pour la voirie | -442 146 | -385 616 | -332 624 | -283 242 |
| | <i>TOTAL avant déduction dette récupérable</i> | <i>34 544 175</i> | <i>29 273 606</i> | <i>29 204 314</i> | <i>29 617 543</i> |
| TOTAL | | 31 275 505 | 26 238 412 | 26 402 597 | 27 049 303 |

Sans retraitement des produits financiers

Le mécanisme de dette récupérable est applicable par délibération du Conseil Municipal prise en date du 21 décembre 2015. Cette délibération prévoit, pour une durée de 15 ans à compter de 2015, un remboursement annuel par la Métropole du capital d'un emprunt initial de 25,11 M€ au taux de 2%.

Dès lors, pendant cette période, la ville de Grenoble se verra rembourser une annuité de dette liée à des emprunts qui auraient dû être transférés à la Métropole car liés au financement de la compétence voirie. Cela se traduit par une recette de fonctionnement au chapitre 76 pour les intérêts refacturés et une recette d'investissement au chapitre 27 pour l'amortissement du capital refacturé.

4. Équilibres et ressources propres



| <i>En millions d'euros</i> | BP 2018 | BP 2019 |
|---|----------------|----------------|
| Dépenses à couvrir par des ressources propres | 22,91 | 24,49 |
| Emprunts et dettes assimilées | 22,59 | 23,43 |
| Reprise de dotations, fonds divers et réserves | 0,21 | 0,99 |
| Subventions d'investissement transférées au compte de résultat | 0,10 | 0,07 |
| Dépenses imprévues | 0,00 | 0,00 |
| Ressources propres | 42,68 | 40,43 |
| Ressources propres externes : FCTVA, TLE, TAm créance GFP de rattachement et autres établissements publics | 6,24 | 8,28 |
| Ressources propres internes : amortissement des immobilisations, provisions et participations | 13,91 | 12,24 |
| Produits des cessions (chapitre 024 comptabilisé au BP uniquement) | 5,62 | 2,50 |
| Virement de la section de fonctionnement | 16,92 | 17,40 |
| Solde | 19,78 | 15,95 |

Ce tableau permet de vérifier que l'emprunt est bien couvert par des ressources propres, le solde représentant l'écart entre l'emprunt et les ressources propres des sections de fonctionnement et d'investissement. Un solde positif indique que l'emprunt est bien couvert par des ressources propres.

AU BP 2019, bien qu'il soit en diminution par rapport au BP 2018, ce solde est très largement positif.

5. ANNEXES



ANNEXE 1 : ratios réglementaires

| | Information financières - ratios hors retraitements autres que DGCL | moyenne de la strate 2017* | CA 2016 | CA 2017 | BP 2017 | BP 2018 | BP 2019 |
|-------------------|--|----------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|
| 1 | Dépenses réelles de fonctionnement (sauf TIR) / population | 1 285 | 1 439 | 1 366 | 1 469 | 1 472 | 1 434 |
| 2 | Produit des impositions directes / population | 638 | 824 | 826 | 854 | 849 | 860 |
| 3 | Recettes réelles de fonctionnement / population | 1 389 | 1 599 | 1 530 | 1 598 | 1 625 | 1 577 |
| 4 | Dépenses d'équipement brut / population | 259 | 194 | 188 | 211 | 205 | 223 |
| 4 ^{bis} | Dépenses réelles d'investissement (hors dette) / population | | 253 | 275 | | | |
| 5 | Encours de la dette / population | 1 151 | 1 681 | 1 686 | 1 730 | 1 734 | 1 696 |
| 5 ^{bis} | Encours de la dette hors dette récupérable / population | | 1 562 | 1 584 | 1 611 | 1 633 | 1 609 |
| 6 | Dotation Globale de fonctionnement / population | 205 | 189 | 175 | 171 | 175 | 175 |
| 7 | Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement | 53,5% | 54,7% | 56,8% | 57,2% | 56,9% | 57,7% |
| 8 | Dépenses réelles de fonct (sauf TIR et charges transférées en section d'investissement) + amortissement du capital de la dette / recettes réelles de fonctionnement | 101,9% | 100,7% | 98,3% | 100,9% | 99,0% | 100,0% |
| 8 ^{bis} | Dépenses réelles de fonct (sauf TIR et charges transférées en section d'investissement) + amortissement du capital de la dette hors capital de la dette récupérable / recettes réelles de fonctionnement | | 99,6% | 97,3% | 99,9% | 98,1% | 99,1% |
| 9 | Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement | 14,9% | 12,1% | 12,3% | 13,2% | 12,6% | 14,1% |
| 10 | Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement | 109,9% | 105,1% | 110,2% | 108,3% | 106,7% | 107,5% |
| 10 ^{bis} | Encours de la dette hors dette récupérable / recettes réelles de fonctionnement | | 97,7% | 103,5% | 100,9% | 100,4% | 102,0% |

*DGCL, dernier exercice connu au 30 novembre 2018

- **Tous ratios** : la population utilisée est la population totale, municipale et comptée à part, telle qu'elle résulte du dernier recensement connu à la date de production des documents budgétaires (DGCL, instruction budgétaire et comptable M14 tome 2). C'est la population INSEE donnée par la fiche DGF de l'année N pour le vote du CA (N-1 au moment du vote du BP, la population prise en compte étant la dernière population connue au moment du vote). Pour mémoire, l'INSEE publie les chiffres de la population en fin d'exercice ; les chiffres de la population légale au 1er janvier N sont les chiffres du recensement de la population N-3. Pour 2019, la population retenue s'élève à 163 357 habitants.
- **Ratio 4** : les dépenses d'équipement brut comprennent les chapitres 20 (sauf 204), 21, 23, 45 auxquels sont ajoutés les travaux d'investissement en régie (DGCL, instruction budgétaire et comptable M14 tome 2).
- **Ratios 5 et 10** : l'encours de la dette métropolitaine récupérable n'a pas été déduit de l'encours de la dette servant au calcul du ratio. Les ratios seraient rapportés à 1 609 €/habitant contre 1 696 €/habitant pour le ratio 5 avec prise en compte de la dette récupérable sur l'encours (14,16 M€) et à 102 % contre 107,5 % pour le ratio 11.
- **Ratio 8** : rapporté à 99,1 %, contre 100 %, avec prise en compte du remboursement du capital de la dette transférable (2,28 M€).

Données de référence

| | BP 2019 |
|---|-------------|
| Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) | 234 758 613 |
| Produit des impositions directes (article 73111 sauf rôles supplémentaires) | 140 460 158 |
| Recettes réelles de fonctionnement (RRF) | 257 688 922 |
| Dépenses d'équipement (chapitres 20, 21, 23, 45, TIR, OP d'équipement) | 36 407 421 |
| Encours de dette | 276 984 663 |
| Encours de la dette hors dette récupérable | 262 822 544 |
| DGF (dotation forfaitaire + DSU) | 28 578 077 |
| Dépenses de personnel (chapitre 012) | 135 519 326 |
| Amortissement du capital de la dette | 23 425 279 |
| Amortissement du capital de la dette hors dette récupérable | 21 140 281 |
| Travaux d'Investissement en Régie (TIR) | 450 000 |
| Population (INSEE) N au CA et N-1 au BP (dernier chiffre connu au moment du | 163 357 |

ANNEXE 2 : budgets annexes et régie

| <i>En millions d'euros</i> | Activités économiques | Locaux culturels | Self Clemenceau | Mistral Eaux Claires | Cuisine Centrale | Total budgets annexes | Régie Lumière |
|--|-----------------------|------------------|-----------------|----------------------|------------------|-----------------------|---------------|
| FONCTIONNEMENT | | | | | | | |
| Recettes de gestion courantes | 1,94 | 0,00 | 0,51 | 0,48 | 6,26 | 9,18 | 0,12 |
| Dépenses de gestion courantes | 1,86 | 0,10 | 0,95 | 0,29 | 6,30 | 9,49 | 2,08 |
| Epargne de gestion courante (1) | 0,08 | -0,10 | -0,44 | 0,18 | -0,04 | -0,32 | -1,96 |
| Produits financiers hors dette | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Produits exceptionnels | 2,34 | 0,99 | 0,50 | 0,00 | 0,42 | 4,26 | 2,60 |
| Charges exceptionnelles | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,01 | 0,01 | 0,01 |
| Résultat exceptionnel (2) | 2,34 | 0,99 | 0,50 | 0,00 | 0,42 | 4,25 | 2,59 |
| Frais financiers nets | 0,48 | 0,19 | 0,00 | 0,00 | 0,08 | 0,75 | 0,11 |
| <i>Frais financiers dette récupérable</i> | 0,00 | -0,05 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | -0,05 | 0,00 |
| Remboursement Emprunts | 1,92 | 0,67 | 0,00 | 0,00 | 0,30 | 2,90 | 0,28 |
| <i>dont remboursement capital dette récupérable</i> | 0,04 | -0,35 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | -0,31 | 0,00 |
| Annuité de la dette après neutralisation dette récupérable (3) | 2,40 | 0,86 | 0,00 | 0,00 | 0,38 | 3,65 | 0,39 |
| Epargne Nette = 1-2-3 | 0,03 | 0,03 | 0,05 | 0,18 | 0,00 | 0,29 | 0,25 |
| Epargne de gestion | 2,43 | 0,89 | 0,06 | 0,18 | 0,38 | 3,94 | 0,63 |
| Epargne brute | 1,95 | 0,70 | 0,06 | 0,18 | 0,29 | 3,18 | 0,52 |
| INVESTISSEMENT | | | | | | | |
| Recettes réelles d'investissement | 0,38 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,13 | 0,51 | 2,32 |
| Dont emprunts | 0,18 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,10 | 0,28 | 1,72 |
| Dont autres recettes (hors excédent reporté) | 0,20 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,03 | 0,23 | 0,60 |
| Dépenses réelles d'investissement (hors dette) | 0,41 | 0,03 | 0,05 | 0,00 | 0,12 | 0,62 | 2,56 |
| Dont dépenses d'équipement | 0,40 | 0,03 | 0,05 | 0,00 | 0,12 | 0,61 | 2,56 |

Budget Annexe Self Clemenceau

Ce budget annexe retrace les activités de restauration administrative du self Clemenceau à destination essentiellement des agents de la Ville.

Les dépenses de fonctionnement diminuent légèrement entre le BP 2018 et le BP 2019 (-26 k€). Parallèlement, les recettes de fonctionnement diminuent également (-14 k€), avec une diminution du produit du service de 50 k€ mais une augmentation de la subvention du budget principal de 70 k€.

Aucun recours à l'emprunt n'est prévu en 2019.

Budget Annexe Cuisine Centrale

Ce budget annexe rassemble l'ensemble des dépenses et recettes des activités réalisées par la cuisine centrale dans le cadre de la production des repas à destination notamment des restaurants scolaires, des crèches et halte-garderies, ou du portage de repas. L'équilibre de ce budget se fait principalement par l'achat par le budget principal des repas produits par la Cuisine Centrale pour la restauration scolaire.

Les dépenses de fonctionnement diminuent légèrement (- 27 k€). Par contre, les produits des services s'élèvent à 6 090 k€ contre 6 569 k€, en raison notamment d'une baisse attendue sur les recettes des prestataires extérieurs. En conséquence, une subvention exceptionnelle du budget principal est prévue à hauteur de 423 k€.

Le remboursement de l'annuité de la dette s'élève à 378 k€. Le recours à l'emprunt est prévu à hauteur de 100 k€ en 2019.

Budget Annexe Activités Économiques

Ce budget annexe activités économiques a été créé en 1999. Une grande majorité des biens mis à la location dans le cadre de ce budget annexe ont été transférés à la Métropole dans le cadre de sa compétence développement économique. Néanmoins, quelques biens loués pour des activités économiques sont restés propriétés de la Ville et sont de ce fait toujours affectés à ce budget annexe (Polynôme, République, ...).

Parmi les autres biens affectés à ce budget annexe se trouvent :

- Le bâtiment Claudel loué au Crédit Agricole Sud Rhône Alpes jusqu'à fin 2018. Ce bien sera affecté en 2021 au budget principal lorsqu'il sera affecté à l'hébergement des services de la Ville et du CCAS.
- Le Palais des Sports Pierre Mendès France et l'ensemble des dépenses et recettes d'exploitation et d'entretien y afférent.
- Le centre des congrès Alpexpo pour les flux financiers relatifs aux relations avec la SEM Alpexpo et les gros travaux liés au bâtiment.

Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de 140 k€, mais il convient de rappeler que le BP 2018 intégrait une enveloppe exceptionnelle de 200 k€ dans le cadre de la célébration du 50^e anniversaire des Jeux Olympiques. Les recettes réelles de fonctionnement progressent de 319 k€, dont 182 k€ de subvention du budget principal (subvention totale de 2,3 M€).

Le remboursement du capital de la dette diminue de 186 k€, et les dépenses réelles d'investissement de 66 k€. Le recours à l'emprunt est prévu à hauteur de 185 k€ en 2019.

Budget Annexe Locaux Culturels

Suite au transfert de la Maison de la Culture à la Métropole intervenu au 1er janvier 2017, le Budget annexe locaux culturels n'intègre plus qu'un équipement : la Belle Électrique.

En-dehors du remboursement de la dette, les dépenses réelles de fonctionnement, qui s'élèvent à 99 k€, correspondent à la taxe foncière et à des frais d'entretien et de réparation.

En recettes réelles de fonctionnement, la subvention du budget principal progresse de 69 k€.

Le remboursement des annuités de la dette est stable, à un niveau de 1 268 k€, dont 404 k€ sont remboursés par la Métropole au titre de la dette récupérable pour la MC2.

Budget Annexe Mistral – Eaux Claires

Créé en 2005 dans le cadre du projet de renouvellement urbain de la ZAC Mistral-Eaux Claires, ce budget porte principalement sur l'amélioration du cadre de vie dans le respect des principes énoncés par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

Un seul tènement situé dans la partie Sud de la zone d'aménagement reste à ce jour à céder. La recette correspondante est inscrite en recette réelle de fonctionnement pour 475 k€. Parallèlement, des dépenses d'aménagement et de viabilisation sont prévues en dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 292 k€. La section d'investissement n'enregistre que le remboursement du capital de la dette (4 k€) et des opérations d'ordre.

Régie Lumière

Créée en septembre 2015, la Régie Lumière est une régie avec autonomie financière ayant pour objet d'assurer la gestion du service public administratif d'éclairage public de la ville de Grenoble. Ce budget annexe intègre l'ensemble des flux financiers liés au CREM (Contrat de Réalisation Exploitation Maintenance).

Les principales dépenses de fonctionnement correspondent à la consommation d'électricité pour l'éclairage public (1 210 k€, en baisse de 50 k€), à la pose et dépose d'illuminations de Noël (135 k€) et à l'entretien et réparation des installations d'éclairage public (640 k€, en diminution de 20 k€).
En recettes réelles de fonctionnement, la subvention du budget principal progresse de 339 k€.

Les dépenses d'équipement progressent de 405 k€, pour atteindre 2 563 k€, en raison de 500 k€ de dépenses supplémentaires destinées à des travaux d'éclairage public dans le cadre du projet Cœurs de ville – Cœurs de métropole, du réaménagement de la place Victor Hugo et des travaux de voirie rue Felix Viallet.
En recette d'investissement, le FCTVA progresse de 280 k€ à 598 k€. Le recours à l'emprunt est prévu à hauteur de 1 720 k€ contre 1 924 k€ au BP 2018.

Le détail des dépenses d'équipement est le suivant :

1,6M€: travaux programmés dans le cadre du Plan Lumière, incluant la rénovation de l'éclairage public sur le cours Jean Jaurès, l'avenue Rhin et Danube, la rue des Alliés, la rue Anatole France, la rue Lesdiguières ou encore la rue Léon Jouhaux ;

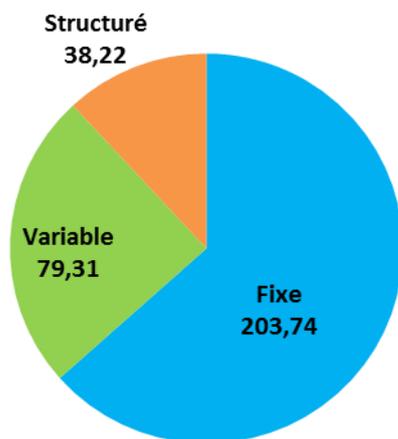
0,8M€: travaux non-programmés, incluant 0,4M€ à titre exceptionnel pour accompagner les travaux de la Métropole sur le périmètre ANRU, l'avenue Félix Viallet, la Place Victor Hugo et l'avenue Général Mangin ;

0,1M€ pour l'achat de matériel d'illuminations de fin d'année, incluant les sapins géants près des pôles commerciaux et le projet « Rêve d'enfant », et 60.000 € pour l'éclairage patrimonial (incluant notamment les Halles Sainte Claire).

ANNEXE 3 : Éléments relatifs à la dette

Structure de la dette après swaps (M€)

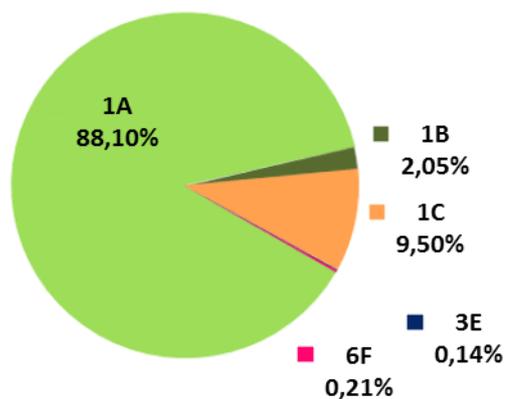
Structure de la dette après swaps (M€)



Classification des risques des emprunts

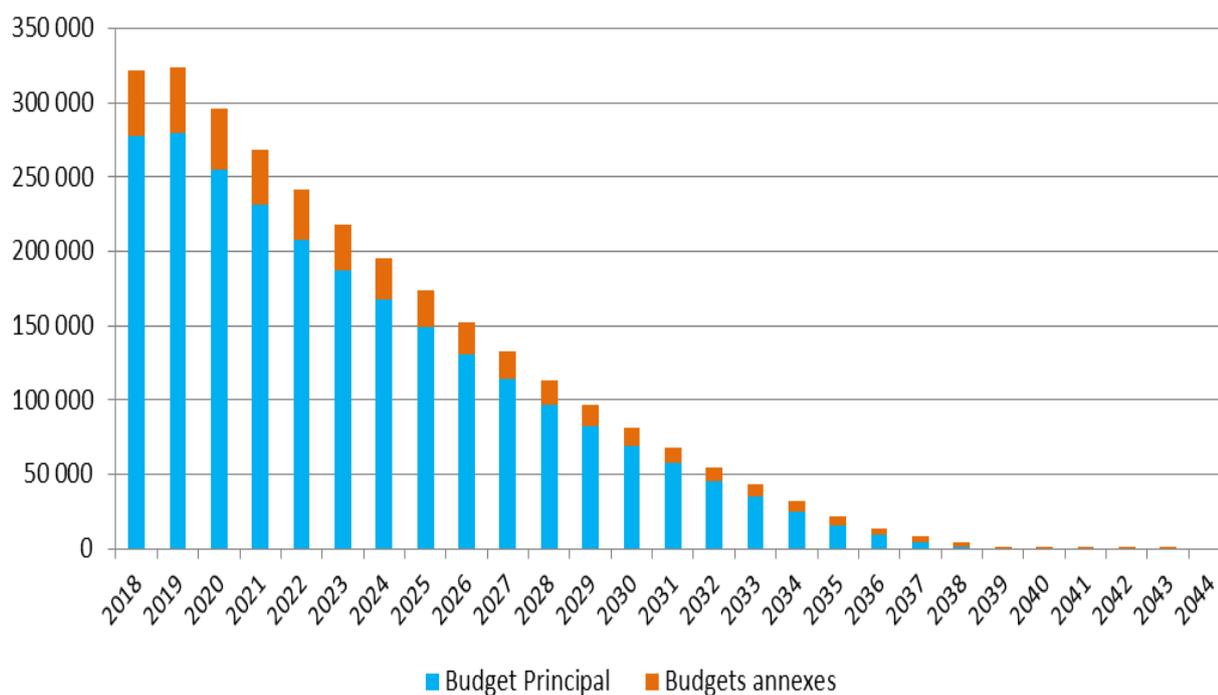
| | Indices sous-jacents | | Structures |
|---|--|---|---|
| 1 | Indices zone euro | A | Échange de taux fixes contre taux variable ou inversement. Échange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) |
| 2 | Indices inflation française ou inflation zone euro ou entre ces indices | B | Barrière simple. Pas d'effet de levier |
| 3 | Écart d'indice zone euro | C | Option d'échange (swaption) |
| 4 | Indices hors zone euro. Écart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro | D | Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé |
| 5 | Écart d'indices hors zone euro | E | Multiplicateur jusqu'à 5 |
| 6 | Autres indices | F | Autres type de structure |

Classification des risques des emprunts au 01/01/2019



Profil d'extinction de la dette

Profil d'extinction de la dette



Capacité de désendettement

| Années | Épargne de gestion | Frais financiers nets | Épargne brute | Encours de dette** | Capacité de désendettement |
|-------------------------------------|--------------------|-----------------------|---------------|--------------------|----------------------------|
| 2011 | 44,34 | 8,71 | 35,62 | 269,11 | 7,55 |
| 2012 | 42,57 | 8,33 | 34,24 | 267,01 | 7,80 |
| 2013* | 37,72 | 7,86 | 29,86 | 267,37 | 8,95 |
| 2014* | 31,54 | 6,35 | 25,19 | 266,99 | 10,60 |
| 2015* | 27,61 | 6,30 | 21,30 | 252,37 | 11,85 |
| 2016* | 30,21 | 6,38 | 23,83 | 254,31 | 10,67 |
| CA 2017* budget principal | 31,39 | 6,17 | 25,22 | 259,23 | 10,28 |
| BP 2018* budget principal | 31,45 | 6,28 | 25,17 | 267,13 | 10,61 |
| BP 2019* budget principal | 29,29 | 5,91 | 23,38 | 262,82 | 11,24 |

*Ces montants prennent en compte la mise en réserve annuelle du remboursement en capital de l'emprunt obligataire.

**L'encours de dette est neutralisé de l'encours de dette récupérable lié à la compétence voirie refacturé à la Métropole.

Ce ratio correspond au nombre d'années théorique que la collectivité mettrait à rembourser le capital de sa dette si elle y consacrait la totalité de son épargne brute. Il se calcule en rapportant le montant de l'épargne brute de l'année à l'encours de dette de la collectivité.

Au BP 2019, ce ratio augmente du fait de la diminution de l'épargne brute, passant ainsi de 10,61 années au BP 2018 à 11,24 années au BP 2019.

Répartition par prêteurs

| Prêteurs | Encours au 01.01.2019 | % au 01.01.2019 | Rappel au 31.12.2017 |
|--------------------------------------|--------------------------|--------------------|-------------------------|
| SFIL (ex Dexia Municipal Agency)* | 77,55 M€ | 24,14% | 77,11 M€ |
| Groupe Caisse d'Epargne | 50,92 M€ | 15,85% | 49,82 M€ |
| Groupe Crédit Agricole | 45,47 M€ | 14,15% | 50,24 M€ |
| Caisse des Dépôts et Consignations | 43,71 M€ | 13,61% | 43,23 M€ |
| Deutsche Pfandbriefbank AG | 30,32 M€ | 9,44% | 32,77 M€ |
| AGENCE FRANCE LOCALE | 28,31 M€ | 8,81% | 22,79 M€ |
| Banque Postale* | 0,00 M€ | 0,00% | 8,00 M€ |
| FMS Wertmanagement (ex Depfa) | 7,55 M€ | 2,35% | 8,56 M€ |
| Société Générale | 7,64 M€ | 2,38% | 8,47 M€ |
| Royal Bank of Scotland | 6,10 M€ | 1,90% | 6,57 M€ |
| NATIXIS (emprunt obligataire)** | 3,92 M€ | 1,22% | 4,90 M€ |
| Groupe Crédit Mutuel | 1,81 M€ | 0,56% | 1,45 M€ |
| BEI via Dexia CLF | 3,08 M€ | 0,96% | 3,40 M€ |
| BNP Paribas | 0,74 M€ | 0,23% | 1,22 M€ |
| Crédit Coopératif | 0,71 M€ | 0,22% | 1,40 M€ |
| Organismes de droit public | 0,04 M€ | 0,01% | 0,06 M€ |
| Emprunts 2018 restant à encaisser*** | 13,37 M€ | 4,16% | 0,00 M€ |
| Total Général tous budgets | 321,26 M€ | 100% | 320,01 M€ |

*La Banque Postale a cédé ses contrats de prêt à la SFIL dont elle est actionnaire.

**L'encours au 01-01-2019 de l'emprunt obligataire tient compte de l'anticipation du remboursement de son capital remboursable in fine.

***Au moment de la réalisation du présent rapport, tous les emprunts 2018 n'ont pas encore été encaissés. Il s'agit ici d'une estimation.

ANNEXE 4 : Détails « autres »

Détail « autres » recettes de gestion courantes

| | CA 2016 | CA 2017 | BP 2018 | BP 2019 |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Détail autres recettes de gestion courantes | 10,43 | 13,17 | 12,24 | 11,92 |
| Atténuations de charges | 0,48 | 0,43 | 0,54 | 0,55 |
| Autres taxes | 3,69 | 3,78 | 4,07 | 3,78 |
| Participations | 6,27 | 8,96 | 7,63 | 7,60 |

Détail « autres » produits des services, du domaine et ventes diverses

| | CA 2016 | CA 2017 | BP 2018 | BP 2019 |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Produits des services, du domaine et ventes diverses* (K€) | 7,25 | 1,14 | 1,58 | 1,15 |
| Remboursement des frais par les budgets annexes et les régies municipales | 0,12 | 0,13 | 0,30 | 0,30 |
| Mise à disposition de personnel aux autres organismes | 0,29 | 0,28 | 0,28 | 0,28 |
| Remboursement des frais par les C.C.A.S. | 5,98 | 0,30 | 0,46 | 0,17 |
| Concessions cimetières (produit net) | 0,32 | 0,23 | 0,33 | 0,27 |
| Locations diverses (autres qu'immeubles) | 0,06 | 0,02 | 0,17 | 0,07 |
| Produits d'activités annexes (abonnements) | 0,47 | 0,02 | 0,02 | 0,03 |
| Commissions | 0,00 | 0,14 | 0,00 | 0,00 |
| Ventes de récoltes | 0,01 | 0,00 | 0,01 | 0,01 |
| Travaux | 0,01 | 0,00 | 0,01 | 0,01 |
| Vente de marchandises | 0,00 | 0,02 | 0,00 | 0,00 |

Détail « autres » charges à caractère général

| | CA 2016 | CA 2017 | BP 2018 | BP 2019 |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Autres charges à caractère général | 13,80 | 15,17 | 18,44 | 18,37 |
| Remboursements de frais aux budgets annexes et aux régies municipales | 4,47 | 4,48 | 4,47 | 4,61 |
| Frais de gardiennage | 1,81 | 2,04 | 1,94 | 1,84 |
| Divers | 0,90 | 1,25 | 1,09 | 1,28 |
| Taxes foncières | 0,91 | 1,21 | 1,05 | 1,07 |
| Charges locatives de copropriété | 1,08 | 1,11 | 1,09 | 1,09 |
| Transports de biens et transports collectifs | 0,67 | 0,84 | 0,64 | 0,73 |
| Frais de nettoyage des locaux | 0,57 | 0,70 | 0,71 | 0,70 |
| Achat de prestation de services | 0,82 | 0,70 | 0,92 | 0,81 |
| Remboursements de frais au CCAS | 0,24 | 0,51 | 0,25 | 0,25 |
| Autres frais divers | 0,55 | 0,48 | 1,42 | 1,19 |
| Versement à des organismes de formation | 0,34 | 0,38 | 0,50 | 0,59 |
| Honoraires | 0,36 | 0,35 | 0,42 | 0,50 |
| Etudes et recherches | 0,41 | 0,34 | 0,52 | 0,51 |
| Autres impôts, taxes et versements assimilées (autres organismes) | 0,09 | 0,13 | 0,13 | 0,13 |
| Concours divers (cotisations...) | 0,11 | 0,12 | 0,12 | 0,11 |
| Redevances pour services rendus | 0,00 | 0,11 | 0,45 | 0,38 |
| Autres services extérieurs | 0,05 | 0,09 | 0,31 | 0,16 |
| Documentation générale et technique | 0,15 | 0,07 | 0,07 | 0,06 |
| Services bancaires et assimilés | 0,03 | 0,06 | 0,03 | 0,06 |
| Frais d'actes et de contentieux | 0,09 | 0,05 | 0,12 | 0,02 |
| Autres impôts locaux | - | 0,04 | 0,05 | 0,00 |
| Remboursements de frais à d'autres organismes | 0,01 | 0,03 | 0,04 | 0,04 |
| Indemnités au comptable et aux régisseurs | 0,02 | 0,02 | 0,03 | 0,03 |
| Frais de colloques et de séminaires | 0,02 | 0,02 | 0,10 | 0,10 |
| Remboursement de frais à un GFP de rattachement | 0,08 | 0,01 | 1,95 | 2,09 |
| Taxes et impôts sur les véhicules | 0,01 | 0,01 | 0,01 | 0,01 |
| Impôts indirects | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Matières premières et fournitures | - | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Crédit-bail mobilier | - | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

ANNEXE 5 : Acronymes

| | |
|---------------|---|
| AC | Attribution de Compensation |
| ANRU | Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine |
| BP | Budget Primitif |
| BS | Budget Supplémentaire |
| CA | Compte Administratif |
| CAP | Commission Administrative Paritaire |
| CCAS | Centre communal d'action sociale |
| CCIAG | Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise |
| CLECT | Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées |
| CLSPD | Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance |
| DCRTP | Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle |
| DEJ | Direction Education Jeunesse – Ville de Grenoble |
| DGF | Dotation Globale de Fonctionnement |
| DM | Décision Modificative |
| DMTO | Droits de Mutation à titre onéreux |
| DNP | Dotation nationale de péréquation |
| DOB | Débat d'Orientation Budgétaire |
| DSC | Dotation de Solidarité Communautaire |
| DSU | Dotation de Solidarité urbaine |
| DUCSTP | Dotation Unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle |
| EPCC | Etablissement Public de Coopération Culturelle |
| ESAD | Ecole Supérieur d'Art et de Design |
| FCTVA | Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée |
| FNGIR | Fonds National Garantie Individuelle de Ressources |
| FPIC | Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal |
| GEG | Gaz et Electricité de Grenoble |
| K€ | Milliers d'euros |
| M€ | Millions d'euros |
| Mds | € Milliards d'euros |
| MIN | Marché d'Intérêt National |
| PNRU | Programme National de Renouvellement Urbain |
| QPV | Quartiers Politique de la Ville |
| REG | Régie Eau de Grenoble |
| REP | Régie de l'Eau Potable |
| RGPP | Révision Générale des Politiques Publiques |
| SCHS | Service Communal Hygiène et Santé – Ville de Grenoble |
| SEM | Société d'Economie Mixte |
| STB | Service Travaux Bâtiments – Ville de Grenoble |
| SYMBHI | Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère |
| TIR | Travaux d'Investissement en Régie |
| ZAC | Zone d'Aménagement Concerté |

ANNEXE 6 : le BP 2019 en projets

Attention : les chiffres présentés dans ces panneaux sont ceux du ROB.



LE BUDGET DE LA VILLE, COMMENT ÇA MARCHE ?



Comprendre un BUDGET MUNICIPAL

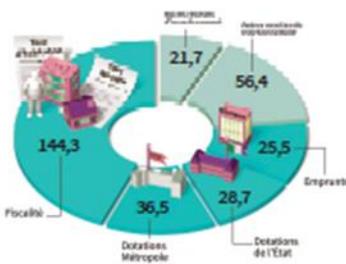
Comme le budget d'un foyer, le budget d'une Ville est composé de recettes et de dépenses. à chaque fin d'année, un budget prévisionnel est élaboré pour l'année suivante. Pour qu'il soit à l'équilibre, les dépenses ne doivent pas être supérieures aux recettes.

LE FONCTIONNEMENT D'UN BUDGET MUNICIPAL



D'OÙ VIENNENT LES RECETTES 313,1M€ PRINCIPALEMENT ?

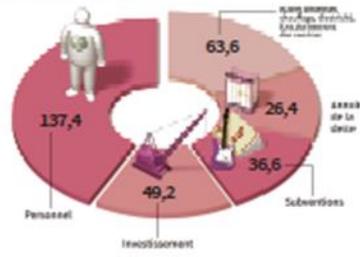
- Des taxes payées par les habitants
- Des dotations de l'État et de la Métropole
- Des emprunts bancaires



Les recettes de la Ville de Grenoble en 2016, en millions d'euros

QUELLES SONT LES DÉPENSES 313,1M€ D'UNE VILLE ?

- Le fonctionnement : c'est ce qui revient tous les ans, par exemple les salaires des agents et les subventions.
- L'investissement : il est constitué de dépenses ponctuelles, par exemple la construction d'équipements, les travaux dans les écoles et sur l'espace public.
- Le remboursement des emprunts.



Les dépenses de la Ville de Grenoble en 2016, en millions d'euros

BON À SAVOIR

Les emprunts ne peuvent pas servir à payer les salaires des agents et à rembourser d'anciennes dettes. Une Ville ne peut emprunter que pour investir.



LA SITUATION FINANCIÈRE A GRENOBLE



Le CONTEXTE BUDGÉTAIRE

LES RECETTES

DE LA VILLE DEPUIS 2008

FISCALITÉ

Depuis la hausse des impôts locaux de 9 % en 2009, les recettes fiscales de la Ville n'augmentent que mécaniquement, c'est-à-dire en fonction de l'inflation et des constructions de logements.

DOTATIONS DE L'ÉTAT

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), versée par l'État à la Ville de Grenoble, a baissé en moyenne de 1 million d'euros par an entre 2009 et 2013.

En 2014, l'État a décidé un plan d'économies qui s'est traduit par une baisse sans précédent des dotations aux collectivités territoriales.

Pour Grenoble, cette baisse s'élève à 17 millions d'euros entre 2013 et 2017, soit 10% de ses recettes.



Baisse des dotations de l'État à Grenoble en millions d'euros

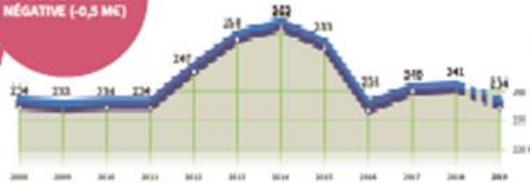
LES DÉPENSES

DE LA VILLE DEPUIS 2008

Entre 2012 et 2014, les dépenses de la Ville ont connu une forte hausse, et notamment les dépenses de personnel (+3.6% par an).

Cette hausse des dépenses, en partie due à la réforme des rythmes scolaires décidée par l'État, n'a pas été compensée par des recettes.

DÈS 2014, L'ÉPARGNE NETTE DE LA VILLE EST NÉGATIVE (-0,5 M€)



Évolution des dépenses réelles de fonctionnement en millions d'euros

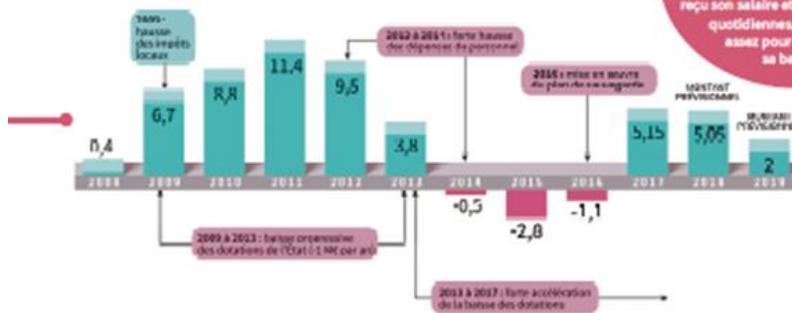
Depuis 2014, la baisse des dépenses de la Ville est liée :

- aux efforts de bonne gestion dans le cadre d'un plan de sobriété (baisse des indemnités des élus, des dépenses de communication, maîtrise des dépenses de personnel...).
- à la mise en oeuvre du plan de sauvegarde et de refondation des services publics locaux.
- au transfert de compétences vers la Métropole (voirie, logement/ foncier, urbanisme, déplacements, tourisme, eau potable...) qui génère une baisse des dépenses et des recettes de niveau équivalent.

À NOTER

- Le désengagement de l'État est générateur de dépenses supplémentaires (ex : centralisation de la gestion des pacs, des cartes d'identité sur les villes centres, ou sécurisation accrue des événements).
- Les décisions du Gouvernement de revaloriser le point d'indice, les parcours professionnels, carrières et rémunérations des fonctionnaires a généré une augmentation de 2,5 M€ pour la Ville de Grenoble.

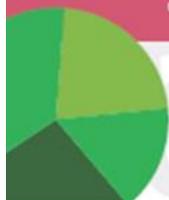
L'ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE NETTE DE LA VILLE DEPUIS 2008 (EN MILLIONS D'EUROS)



BON À SAVOIR

L'épargne nette est ce qu'il reste à la Ville après avoir payé ses dépenses courantes et remboursé sa dette. Pour un ménage, une épargne nette négative signifierait qu'après avoir reçu son salaire et payé ses dépenses quotidiennes, il n'aurait pas assez pour rembourser sa banque.

La mise en place du plan de sauvegarde et de refondation des services publics locaux permet de retrouver progressivement une épargne nette positive, améliorant ainsi la capacité d'investissement de la Ville en limitant le recours à l'emprunt.





L'actualité FINANCIÈRE et FISCALE

LA CONTRACTUALISATION AVEC L'ÉTAT

- La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 a prévu un dispositif de limitation de la hausse des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales à 1,2 % par an (inflation comprise et à périmètre constant) afin de réduire les dépenses de fonctionnement des collectivités locales de 13 Mds d'euros d'ici 2022.

- Seules les plus grandes collectivités sont concernées. L'objectif peut être modulé en fonction de 3 items (population, revenu par habitant, efforts passés). La Ville a signé un contrat avec la préfecture en juin dernier qui prévoit une limitation de la hausse des dépenses réelles de fonctionnement à 1,27 % par an pour tenir compte des efforts passés. En cas de non-respect de cet objectif, les collectivités pourraient être prélevées sur leurs ressources fiscales mais dans une moindre mesure que celles qui n'ont pas contractualisé. Surtout, la signature du contrat permettra à la Ville de dialoguer avec les services de l'État et de retraiter un certain nombre de dépenses liées à des changements de périmètre.

-13 Mds

RÉFORME DE LA TAXE D'HABITATION : QUI EST CONCERNÉ ?

La réforme de la taxe d'habitation, annoncée par le Président de la République lors de la campagne électorale a été votée par le Gouvernement dans le cadre de la loi de finances 2018. Elle devrait concerner 80 % des ménages (77 % sur le territoire grenoblois). Pour le contribuable, la baisse de la cotisation s'étalera sur 3 ans : en 2018, l'abattement sera de 30 %, puis de 65 % en 2019 et enfin de 100 % en 2020. Pour bénéficier de cette mesure, le revenu fiscal de référence ne doit pas être supérieur à 27 000 € pour une personne seule, 43 000 € pour un couple. Chaque part supplémentaire est majorée de 6 000 €, soit 49 000 € pour un ménage avec un enfant.

Revenu fiscal de référence

| | |
|--------------------|----------|
| Célibataire | 27 000 € |
| Couple sans enfant | 43 000 € |
| Couple avec enfant | 49 000 € |

QUEL IMPACT POUR LA VILLE ?

Cette mesure est neutre pour le moment sur le plan financier pour la commune puisque le mécanisme du dégrèvement prévoit que l'État se substitue au contribuable dans le paiement de la taxe d'habitation. Les contribuables concernés par la réforme verront bien quant à eux leur cotisation diminuer progressivement jusqu'en 2020. Cependant, rien ne garantit que cette mesure perdurera et que l'État continuera à porter le coût du dégrèvement. La commune possède toujours le pouvoir de voter les taux.

→ À NOTER

Le gouvernement présentera au premier semestre 2019 un projet de suppression totale de la TH pour l'ensemble des citoyens à compter de 2021. Les communes pourraient se voir transférer la part départementale de la taxe foncière bâtie ainsi qu'une fraction d'impôt national (TVA par exemple), ce qui vient questionner l'autonomie financière et fiscale des collectivités.

BON À SAVOIR

Cette mesure ne concerne que la résidence principale et n'exonère pas du paiement de la redevance à l'audiovisuel public ni de la taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations).





DES PROJETS POUR LA VILLE



Engager la TRANSITION tous ENSEMBLE !

VIVRE BIEN EN VILLE

- Travaux d'espaces publics pour améliorer l'accessibilité, abaisser les vitesses et réduire les îlots de chaleur
- Déploiement du réseau Chronovélo en 2019 (bd Agutte Sembat, cours Lafontaine, Brriat, bd Jean Pain, rue Général Mangin...)
- Végétalisation, plantations et entretien des 238 hectares de parcs et jardins et 31 000 arbres de la Ville
- Poursuite du plan de 5 000 arbres plantés d'ici 2020 et 15 000 d'ici 2030
- Création de vergers collectifs, poursuite du dispositif « Jardinons nos rues »
- Poursuite de la piétonisation du centre-ville (travaux prévus sur les rues Chenoise, Lionne, Renaudon, du Palais, Montorge, République, Millet, Guétal, de Sault, Blanc Fontaine...)
- Travaux de réaménagement de la place Victor Hugo
- Inauguration de l'axe Rey-Agutte-Sembat-Lyautey inscrit dans une zone à trafic limité (ZTL)
- Mise en place d'un nouveau mobilier urbain d'information sur toute la ville



Piste cyclable chrono-velo



Réaménagement de la place Victor-Hugo



Dragonne le Dragonne dans la square Saint-Bruno

DES LOGEMENTS DE QUALITE POUR TOUS

- Aide à la végétalisation des façades et à la réhabilitation thermique
- Poursuite des objectifs prévus dans le Plan Local de l'Habitat concernant la production de logements (ZAC Presqu'île, Flaubert, Bouchayer Viallet, Esplanade...)
- Renouvellement urbain avec démolitions, constructions de logements, redynamisation économique et commerciale du quartier Mistral
- Poursuite du projet des Villeneuves, transformation des espaces publics, interventions sur le bâti...



Rénovation urbaine dans le quartier Mistral

AMPLIFIER LA TRANSITION

- Renforcement du plan lumière pour réduire les consommations et mieux éclairer les espaces publics avec la rénovation de 1 500 points lumineux (Félix Viallet, Jean Jaurès, Rhin et Danube, rue des Alliés...)
- Accélération du renouvellement de la flotte de véhicules de la Ville
- Mise en place sur tout le territoire d'une Zone à faibles émissions pour les poids lourds et véhicules utilitaires
- Construction de bâtiments performants (projet ABC-bâtiment autonome en énergie sur la Presqu'île) et promotion des écomatériaux (projet du Hautbois - bâtiment en structure bois au sein du quartier Flaubert)
- Poursuite de la démarche Gren' de Projets pour réhabiliter plusieurs bâtiments emblématiques de la Ville



Projet ABC





DES PROJETS POUR LA VILLE



ACCOMPAGNER petits et grands, pour une ville pleine de PROJETS !

DES PROJETS POUR UNE VILLE qui permet à chacun de se construire

- Amélioration continue des temps périscolaires suite à l'évaluation réalisée en 2018
- Un projet éducatif de territoire renouvelé à la rentrée 2019
- Une progression du nombre d'ATSEM par classes
- Un nombre croissant de classes de CM1 et CM2 participant au ski scolaire
- Un meilleur choix des fournitures scolaires au regard de critères de santé environnementale
- 50 % de bio et local dans les repas des cantines et des crèches, au moins 1 repas végétarien par semaine, renforcement des démarches de lutte contre le gaspillage
- L'adoption d'un plan lecture pour fonder les bibliothèques de demain
- Une programmation de spectacles gratuits pour célébrer les 50 ans du Conservatoire
- Deux grandes expositions « Égypte » et « Souvenirs de voyage » au Musée de Grenoble
- La réouverture d'un lieu autour du livre et de la culture au Village Olympique
- L'accueil de grands événements sportifs : Coupe du monde féminine de foot, Mondial de hockey sur glace U18, Challenge mondial U17 escrime, Internationaux de Glace
- Développement de nouvelles actions pour favoriser la pratique du sport par les femmes
- Des tarifs progressifs pour plus de solidarité
- Plusieurs conventions de coopérations décentralisées renouvelées (Constantine, Sfax, Ouagadougou...), autour de la culture, de la jeunesse, de la santé ou de l'environnement
- Des sorties montagne gratuites pour de nombreux jeunes et familles
- Un « refuge en ville » de 30 places à la Bastille, animé par des gardiens professionnels, pour partager une expérience montagne en ultra-proximité, de mai à juillet 2019.



DES ÉQUIPEMENTS POUR CONSTRUIRE LA VILLE

- Ouverture de l'école maternelle Florence Arthaud dans le quartier Berriat
- Livraison de l'extension et de la réhabilitation de l'école Buffon
- Début des travaux de la nouvelle école « Hoche » et de l'extension de l'école Diderot
- Travaux dans les écoles en REP et REP+ pour doubler les CP et CE1
- Fin des travaux de rénovation énergétique des écoles E. Chatin, Painlevé et Ampère
- Ouverture du nouveau théâtre Prémol
- Démarrage des travaux du rez-de-chaussée de la Bibliothèque d'études et du patrimoine
- Ouverture du nouveau centre sportif Jean-Philippe Motte
- Rénovation des locaux jeunesse Cocat pour accueillir des activités sportives
- Poursuite des travaux dans le centre sportif Hoche
- Démarrage du volet informatique du plan lecture (BNR2)
- Extension de la numothèque à la Métropole
- Préfiguration des travaux du parc des arts et au Magasin-CNAC
- Ouverture du pôle de solidarités internationales quartier Malherbe
- Réouverture de la halle Clemenceau dotée d'un nouveau sol sportif
- Ouverture des crèches Anthoard et Châtelet.





DES PROJETS POUR LA VILLE



Cap sur l'ÉGALITÉ, la SOLIDARITÉ, la CITOYENNETÉ !

UNE APPROCHE SOLIDAIRE DE LA VILLE

- Premières opérations du nouveau Plan National de Renouvellement Urbain (PNRU)
- Plan d'actions « Villeneuve / Village Olympique »

UN PATRIMOINE BÂTI RENOUVÉLÉ

- Travaux dans les crèches Châtelet et Anthoard
- Réhabilitation du Foyer Saint-Laurent
- Réhabilitation de l'EHPAD Lucie Pellat
- Extension du Centre d'Accueil Intercommunal
- Début des travaux pour le nouveau Centre de santé des Géants

UNE DÉMOCRATIE LOCALE DYNAMIQUE

- 2^e forum des Associations
- Ateliers citoyens
- Chantiers ouverts au public
- Equipements numériques mobiles dans les Maisons Des Habitants
- Mise en œuvre du projet « Facilitation des usages des habitants par le numérique », à partir du principe « Dites-le nous une fois »



Chantier ouvert au public



Forum des Associations

POURSUITE DU DÉPLOIEMENT DU PLAN D' ACTIONS ACCÈS AUX DROITS

- Caravane des droits
- Cellule de veille « jeunes majeurs »

MISE EN PLACE DU PLAN D' ACTIONS « VILLE AMIE DES AÎNÉS »

- création du comité des aînés
- Mission de lutte contre l'isolement
- Lancement du chantier « logement intergénérationnel »

PROJETS PARTENARIAUX POUR LA PRISE EN CHARGE DES GRANDS PRÉCAIRES

- Ouverture des Lits d'accueil médicalisés
- Lancement du groupement de coopération « Un chez Soi d'abord »
- Développement de l'hébergement d'urgence à partir du Centre d'Accueil Intercommunal

PROMOUVOIR L'ACCÈS AUX SOINS

- Mise en œuvre du Contrat Local de Santé
- Développement de la zoothérapie pour les malades Alzheimer
- Soutien à la campagne « Alpes sans SIDA » (COREVIH)

UNE TRANSFORMATION DU SERVICE PUBLIC

- Pérennisation du travail pair (médiateurs pairs en santé, équipe juridique mobile...)
- Lutte contre les discriminations et stéréotypes liés à l'origine, via un partenariat avec le « Camp des 1000 »



7

DES PROJETS POUR LA VILLE



SIMPLIFIER votre vie et AMÉLIORER les conditions de travail des agents

La Ville et le CCAS de Grenoble ont décidé de regrouper les équipes (et le matériel) sur 2 sites administratifs et 3 sites techniques.

POURQUOI DES REGROUPEMENTS ?

L'objectif est d'améliorer les conditions de travail des agents (locaux plus agréables, mieux équipés), de simplifier les démarches des usagers (plus de lisibilité), d'optimiser les coûts (énergie, transport, travaux...) et d'évoluer vers un monde du travail plus ouvert pour fluidifier les échanges, améliorer la transversalité, et s'adapter aux nouvelles pratiques et au numérique.

QUELS SONT LES SITES RETENUS ?

À terme, les services de la Ville seront regroupés sur 2 sites administratifs (Hôtel de ville et Claudel actuel bâtiment du siège du Crédit Agricole) et sur 3 sites techniques (Balzac-Jacquard, l'ancienne halle de tennis et le centre horticole).

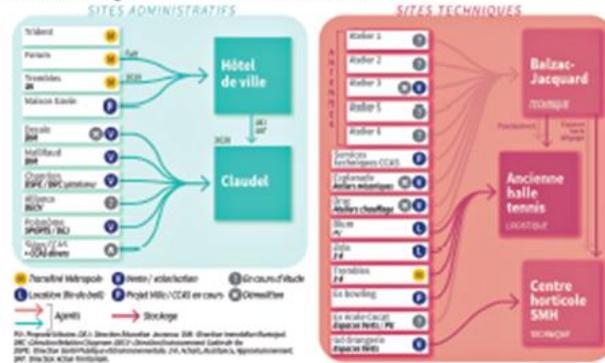


Le centre horticole qui fournit une partie de la production florale de la Ville, abrite aussi les agents des Espaces verts.



Après la libération des locaux de Claudel par le Crédit Agricole d'ici la fin 2018, succédera une phase de travaux avant l'arrivée des agents des services de la Ville et du CCAS en 2020.

Locaux des agents de la Ville et du CCAS de Grenoble



QUE DEVIENDRONT LES LOCAUX ACTUELLEMENT OCCUPÉS PAR LES SERVICES ?

Les locaux dont la Ville est propriétaire (Mallifaud, Joseph-Chanrion...) seront cédés, ceux qui sont loués (Léon-Blum, Émile-Zola...) seront rendus à leur propriétaire, d'autres comme le siège du CCAS ou l'atelier mécanique de l'Esplanade seront démolis.

Le site Balzac-Jacquard deviendra un centre technique qui regroupera notamment le magasin et l'ensemble des ateliers de la Direction de l'immobilier municipal.



La Halle de la rue du Repos deviendra un véritable centre logistique qui accueillera l'ensemble du stockage de la Ville ainsi que les équipes de secteurs de la Propreté urbaine et des Espaces verts.

